

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1991-1992

Séance du vendredi 18 octobre 1991

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

1	Pages
Nomination du bureau definitif	3
Allocution de M. le Président	3
Constitution de la Chambre des représentants	4
Constitution du Conseil de la Communauté française	4
Constitution du Vlaamse Raad	4
Constitution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	4
Constitution de l'Assemblée de la Commission communautaire commune	4
Communications	4
Commissions	5
Approbation de l'ordre du jour	5
Proposition de règlement relative à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunesse	
Discussion générale. (Orateurs: MM. Hermans, rapporteur, De Coster, Cools, Maingain, Mme Huytebroeck, MM. Harmel, de Looz-Corswarem et Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes)	5
Adoption des articles	11

	Pages
Projet de règlement portant engagement des crédits destinés, dans le budget extraordinaire 1991, à l'achat de matériel	12
Projet de règlement portant engagement des crédits destinés, dans le cadre du budget 1991, à l'acquisition de mobilier	
Discussion générale. (Orateurs: MM. Escolar, rapporteur, de Looz-Corswarem et Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes)	. 12
Adoption des articles	13
Interpellation de M. Galand (Livre blanc sur la condition physique des jeunes en Belgique) aux membres du Collège	
(Orateurs: MM. Galand, Pafernoster, Duponcelle, Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes et Thys, membre du Collège, chargé de la Santé)	13
Questions d'actualité	
de Mme Huytebroeck et M. Maingain (Infor-Jeunes) et réponses de M. Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	19
Votes nominatifs	
sur la proposition de règlement relative à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunesse, et	19
sur les projets de règlement portant engagement des crédits destinés, dans le budget extraordinaire 1991, à l'achat de matériel et portant engagement des crédits destinés, dans le cadre du budget 1991, à l'acquisition de mobilier	20
Questions orales	
de Mme Payfa (vaccin RRO) et réponse de M. Thys, membre du Collège, chargé de la Santé, et	20
de Mme Willame (exposition «Tout Hergé») et réponse de M. Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	21

Présidence de M. Beauthier, doyen d'âge

La séance est ouverte à 9 h 40.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Conformément à l'article premier de notre règlement, j'invite MM. Duponcelle et De Bie, en l'absence de M. Simonet, excusé, à prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires. (MM. Duponcelle et De Bie prennent place au bureau.)

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 1991-1992

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'Assemblée de Commission communautaire française se réunit aujourd'hui, de plein droit, en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 1991-1992 de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le Président. — Nous allons procéder à la nomination du Bureau définitif.

Le Bureau sortant était composé comme suit:

- Président: M. Serge Moureaux,
- 1er Vice-Président: M. Hervé Hasquin,
- 2e Vice-Président: M. Jean-Pierre Cornelissen,
- 3e Vice-Président: M. Dominique Harmel,
- Secrétaires: MM. Michel Duponcelle et Diego Escolar.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, je propose la reconduction à la présidence de M. Serge Moureaux, ainsi que la reconduction de tous les membres du Bureau.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, ayant dit non à la reconduction du Bureau du Conseil régional bruxellois, logique avec lui-même, le Front national dira également non, et pour les mêmes raisons, à la reconduction du Bureau de cette Assemblée qui est une émanation du CRB.

Cela dit, je voudrais que l'on change la dénomination de l'ACCF étant donné que nous sommes des Romans et non des Français.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, je vous propose dès lors de reconduire le Bureau sortant. (Applaudissements.)

Le Bureau étant constitué, j'invite le Président et les Secrétaires à prendre place au Bureau.

(M. Moureaux, Président, et MM. Duponcelle et Escolar, secrétaires, prennent place au bureau.)

Présidence de M. Moureaux

Allocution du Président

M. le Président. — Chers Collègues, je voudrais, en votre nom à tous remercier notre doyen d'âge qui, comme d'habitude, a procédé à l'installation de notre Assemblée avec la maîtrise que nous lui connaissons. Ce n'est pas une formule de circonstance que de lui réaffirmer combien nous sommes toujours heureux et fiers de le voir parmi nous, modèle parmi les modèles pour tous les jeunes hommes politiques qui veulent, dans cette Région, être autre chose que des politiciens. (Applaudissements.)

Chers Collègues, dans mon bref discours d'introduction de cette session, je voudrais tenter de m'éloigner un peu du contexte belgo-belge de ces derniers jours. Je crois que nous devons avoir la capacité de jeter d'autres regards sur notre environnement.

Depuis un an, les armes grondent à nouveau partout. Le phénomène de la guerre comme remède aux problèmes et aux crises est réapparu. La diplomatie de la canonnière remplace à nouveau peu à peu le dialogue.

De Koweit-City à Vukovar, nous suivons en direct, calés dans notre fauteuil, la saga de la violence, de la folie des hommes. Les immenses joies venues de l'Est libéré, notre bonheur de voir à Prague, côte à côte, Dubcek et Havel, la fin de la guerre froide et la menace nucléaire qui s'estompe, tout cela se ternit sournoisement devant la résurgence des démons nationalistes, des haines raciales, des chasses aux immigrés en Allemagne ou ailleurs, devant les guerres fratricides, les interventions répétées — et de moins en moins souvent masquées sous prétexte humanitaire — des anciennes puissances coloniales, devant le tiers et le quart-monde réduits à la famine ou à la mendicité, devant cette société sans idéologie qui serait, selon d'aucuns, le fin du fin de notre millénaire agonisant.

Alors, certes, on peut faire l'impasse sur la raison, l'instruction publique, les libertés des hommes, l'émancipation de notre société, renier les principes d'égalité et de fraternité, jeter tout cela aux orties et plaider pour un siècle d'abandon à l'irrationnel, au hasard et au surnaturel, renouer avec un passé — en fait récent — où l'on remettait son sort entre les mains de ceux qui disaient savoir et promettaient une récompense différée. Ce credo, qu'il soit celui des fanatiques franquistes, hitlériens, khomeynistes ou staliniens, se révèle toujours être une escroquerie sanglante où les hommes, qui meurent et tuent, par grandes brassées, agissant au nom de leurs tragiques certitudes, de leurs plus primitives pulsions, fauchent l'espoir en croyant le ressusciter.

Cette vision quotidienne de l'horreur, des injustices, cette médiatisation à outrance devrait nous réveiller, affûter notre vigilance. En réalité, en banalisant le crime, elle nous assoupit et nous rassure dans l'attachement à notre cocon. Elle augmente notre mépris de l'autre, car plutôt que d'apercevoir dans notre miroir en couleur l'image d'une espèce humaine imparfaite qui est la nôtre, nous croyons voir l'image d'un autre, dont la violence illustre la différence négative avec nous et que nous sommes dès lors autorisés, habilités, légitimés à supprimer au nom de la protection de nos pseudo-valeurs de civilisation!

Et voilà comment s'ouvre le chemin de la bonne conscience dans le meurtre collectif. Prenons-y garde!

Notre société, nos valeurs n'existent qu'autant que nous ne les contredisions pas par les actes que nous posons au nom de leur défense!

Alors, comme démocratie aguerrie, aguerrie parce que nous ne sommes pas un peuple aux libertés millénaires, que les gens de chez nous ont souvent lutté pour elles, nous avons à montrer l'exemple, à prêcher partout la vertu de la tolérance et du respect de l'autre, seuls moyens d'assumer dignement sa spécificité et d'en obtenir le respect symétrique.

Dans une société en voie de mondialisation, où les techniques et les sciences, les connaissances et la culture se diffusent en s'uniformisant, et ce par une nécessité qui tient à la survie de l'espèce, il faut évidemment que les particularités, qui sont la richesse de l'identité, s'affirment et s'épanouissent.

Identité, superbe mot-clé pour le prochain millénaire et sur lequel je vous invite à méditer: semblables mais uniques, tel est notre tragique destin, qui nous a faits — tous — différents et enfermés dans notre infranchissable enveloppe psychologique et charnelle, mais aussi ontologiquement indifférenciés. Avec pour conséquence que nul n'est autorisé à enfermer un autre homme dans un quelconque destin social, culturel ou religieux.

L'affirmation de l'identité nécessaire à la vie de chacun, c'est en même temps l'affirmation de l'unité fondamentale de l'homme, être de connaissance et de transformation.

Il n'y a pas de fatalité, sinon celle de l'isolement dans cette perpétuelle quête de la ressemblance, de la fraternité et du surpassement.

La leçon est donc claire.

Le XXI^e siècle sera celui de la reconnaissance concrète et réciproque par les hommes de leur identité fondamentale et de leur identité personnelle ou il ne sera pas.

Cette réflexion m'amène tout naturellement à dire deux mots de notre rôle et de notre avenir.

Sans forfanterie ni agressivité, notre Assemblée est et restera celle de l'écrasante majorité des Bruxellois. Elle est élue et légitime.

Elle espère poursuivre son rôle dans la cohabitation harmonieuse de toutes les cultures de cette Région, car — vous l'avez compris — nous assumons et revendiquons notre différence en respectant celle des autres.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Si certains, au Nord, rêvent de Vilnius, c'est sans doute leur droit. S'ils en ont assez de la solidarité dans ce pays entre les gens de toutes catégories, devant la maladie ou les épreuves de la vie, alors ils doivent savoir que nous n'allons pas rester passifs devant ce fait nouveau et grave.

On ne se servira pas de notre Région sans et contre notre avis. Je vous en fais la promesse.

Point n'est besoin de grands discours ou d'envolées lyriques.

L'identité des francophones bruxellois, nous avons tous été élus — par-delà nos sensibilités et nos particularités — pour la défendre.

Et nous le ferons si la nécessité l'impose dans le calme et la fermeté. (Applaudissements.)

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je déclare l'Assemblée de la Commission communautaire française constituée.

Il en sera donné connaissance au Roi, à la Chambre des représentants, au Sénat et aux Conseils de Communautés et de Régions.

CONSTITUTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

M. le Président. — M. le Président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en sa séance du 8 octobre 1991.

CONSTITUTION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

M. le Président. — Mme la Présidente du Conseil de la Communauté française m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 15 octobre 1991.

CONSTITUTION DU VLAAMSE RAAD

M. le Président. — M. le Président du *Vlaamse Raad* m'a fait savoir que le *Vlaamse Raad* s'est constitué en sa séance du 15 octobre 1991.

CONSTITUTION DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

M. le Président. — M. le Président — que je salue — du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 16 octobre 1991.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

M. le Président. — M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 17 octobre 1991.

EXCUSEE

M. le Président. — A prié d'excuser son absence: Mme F. Carton de Wiart.

COMMUNICATIONS

Questions écrites

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à MM. les Ministres G. Désir et J.-L. Thys par M. Duponcelle.

PRESIDENCE DU GROUPE PRL

Modification

M. le Président. — Je vous signale le remplacement de M. De Decker par M. Cools en qualité de Président du groupe PRL de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Nous l'accueillons à ce titre avec plaisir. (Applaudissements.)

COMMISSIONS

Modifications

M. le Président. — Le groupe Ecolo propose les modifications suivantes :

à la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes, Ame Huytebroeck remplace M. Debry en qualité de membre suppléant;

à la Commission de la Coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française, M. Galand remplace Mme Nagy en qualité de membre effectif, et MM. Drouart et Adriaens remplacent MM. Duponcelle et Galand en qualité de membres suppléants.

L'Assemblée est-elle d'accord? (Assentiment.)

Il en sera donc ainsi.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 8 octobre 1991, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 18 octobre 1991 (article 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non.)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous examinerons d'abord la proposition de règlement relative à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunesse. (Déposée par M. De Coster)

Si vous êtes d'accord, la liste des orateurs sera clôturée dans quelques minutes. Je demanderai donc aux intervenants de se faire connaître sans délai auprès du Greffier.

Nous procéderons ensuite à l'examen conjoint des deux projets de règlement portant engagement des crédits destinés à l'acquisition de mobilier et de matériel.

Après l'examen de ces projets, nous entendrons l'interpellation de M. Galand aux Ministres Désir et Thys.

Puis nous aborderons les questions orales.

Enfin, il sera répondu aux questions d'actualité à partir de 11 heures. Conformément au règlement (article 62.1), il y sera répondu avant les votes qui sont prévus à partir de 11 h 30.

PROPOSITION DE REGLEMENT RELATIVE A LA SUB-SIDIATION DES MOUVEMENTS VOLONTAIRES DE JEUNESSE

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de règlement.

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur M. Hermans.

M. Hermans, Rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, chargé de vous commenter le rapport traitant de la proposition de règlement relatif à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunesse, je vais tenter, tout en me référant pour l'essentiel au rapport écrit, de vous relater les moments importants de la discussion en commission.

Cette proposition a pour objectif prioritaire d'encourager une mobilisation concrète des jeunes autour d'objectifs s'inscrivant dans le cadre des valeurs démocratiques, tout en privilégiant un soutien à des projets précis, non récurrents.

Le nouveau règlement permettra encore un meilleur contrôle de l'utilisation des sommes octroyées.

Au cours de la discussion générale, un membre a estimé que le texte du règlement, tel que libellé, ne permettrait pas d'éviter le saupoudrage car la grande majorité des mouvements de jeunesse peuvent se retrouver dans les orientations d'activités proposées.

· Un conseiller s'est également réjoui qu'il soit désormais envisagé de songer à une nouvelle distribution des subsides. Cependant, il souhaiterait éviter des situations de cumul de subsides. Aussi, il se demande si la Communauté française agit en concurrence ou en complémentarité avec la Commission communautaire française.

En outre, cet intervenant demande que le champ d'application du nouveau règlement soit porté à la connaissance du plus grand nombre d'associations dignes d'être soutenues.

Enfin, il suggère de ne procéder à aucun vote ni autre décision avant l'installation de la Commission mixte sur l'immigration.

L'auteur de la proposition rappelle que tout mouvement de jeunesse, répondant aux critères de la proposition et qui déposera une demande de subvention pour une activité visée, sera susceptible de recevoir une aide de la CCF.

Par ailleurs, il précise que le nouveau règlement n'entend pas participer aux frais de fonctionnement des différents mouvements de jeunesse mais soutenir l'une de leur action, de manière ponctuelle. Dès lors, il sera plus facile pour la CCF d'apprécier, de contrôler et de dynamiser les organisations autour des trois orientations proposées.

Le Ministre admet l'idée du remplacement de l'actuel règlement de 1976 mais constate pourtant des similitudes entre les deux textes. Selon lui, le nouveau règlement ne ferait que restreindre les principes généraux contenus dans l'actuel règlement.

En outre, le Ministre pense que le texte de la proposition devrait être amendé afin que des activités ne s'inscrivant pas stricto sensu dans les problématiques de l'interculturalité, des droits de l'homme et de la protection de la nature puissent aussi être soutenus.

Un intervenant considère qu'il pourrait être dangereux de soumettre la proposition examinée à la Commission, tout ce qui est culturel n'étant pas ipso facto interculturel.

Un commissaire réagit à la proposition de geler la discussion jusqu'à l'installation de la Commission mixte. Selon lui, la Commission devra définir assez rapidement ses véritables priorités. Tout ne pourra y être envoyé.

Pour éviter le saupoudrage et les subsides récurrents, un membre demande s'il ne serait pas opportun de mettre en place un jury indépendant composé de représentants de mouvements de jeunesse, pour choisir les projets originaux à subventionner par la CCF.

Un autre membre s'y déclare totalement opposé, d'une part, parce que la sélection des projets et la gestion des articles budgétaires relèvent des fonctions de l'Exécutif et, d'autre part, parce que le coût organisationnel est trop élevé.

Cependant, la solution d'un thème spécifique annuel nouveau en rapport avec les préoccupations et les compétences de la Commission communautaire française lui apparaît, à cet égard, fort séduisante.

Un commissaire souhaite que le nouveau règlement favorise les organisations de terrain et que le budget consacré aux jeunes augmente de manière importante afin de pallier les difficultés croissantes rencontrées par les mouvements de jeunesse, suite à la crise du bénévolat. Il insiste aussi sur la nécessité de soutenir des projets à long terme.

Le Ministre concède que l'introduction du principe de la rotation des subsides constitue un changement fondamental et courageux. Pour ce qui est du jury, cette idée lui paraît trop lourde à assumer d'autant que la CCF est déjà soumise à la tutelle.

L'auteur de la proposition souligne que l'objectif du nouveau règlement est d'accorder un subside à l'action non récurrent et plaide pour une adoption rapide du texte, sans attendre l'installation de la commission mixte.

Pour un membre, l'urgence ne se justifie pas et l'extrême diversité des opinions des membres de la Commission impose la remise de la discussion à une date ultérieure.

Après discussion, la Commission décide par 8 voix pour et 3 voix contre de:

clôturer la discussion générale;

attendre septembre pour entamer la discussion des articles;

décider avant le vote général s'il y a lieu ou non de saisir la Commission mixte.

J'en viens à l'examen des articles lors de la séance du 24 septembre 1991.

Un membre, estimant qu'aucune urgence ne justifie l'adoption rapide d'un nouveau règlement sur les mouvements volontaires de jeunes, suggère d'attendre l'installation de la commission mixte avant toute prise de position et de rouvrir la discussion générale. Cette proposition est rejetée par 7 voix contre et 3 voix pour.

A l'article 2, l'auteur et deux autres membres déposent un amendement visant à remplacer cet article de la proposition. Il leur paraît opportun de limiter le nombre de projets à subsidier afin d'éviter le saupoudrage de moyens disponibles.

Un deuxième amendement précisant que les subventions sont accordées pour des actions ponctuelles et ne peuvent couvrir les frais de fonctionnement est également déposé.

La première partie et la deuxième partie de l'amendement numéro 1 sont adoptées. L'amendement numéro 2 est rejeté.

L'article 2 est adopté comme suit : dans la limite des crédits budgétaires, la Commission communautaire française accorde, une fois l'an, une subvention forfaitaire à quinze mouvements volontaires de jeunes au plus, auteurs de projets. Le thème doit être en rapport avec des objectifs de sensibilisation de la jeunesse:

- a) Soit à la défense des Droits de l'Homme;
- b) Soit à la promotion des droits sociaux et culturels;
- c) Soit à la langue et à la culture française;
- d) Soit à l'animation interculturelle.

A l'article 3, les trois mêmes membres déposent un amendement visant à remplacer le premier alinéa de cet article. Ils insistent ainsi sur le fait que les actions en faveur de la jeunesse doivent être entreprises par les jeunes eux-mêmes. Il est donc indispensable de leur assurer une présence majoritaire au sein des organes dirigeants.

L'amendement proposé est le suivant: pour être recevable, la demande doit être introduite par un mouvement volontaire de jeunes qui réponde à différents critères:

- 1. Avoir des activités localisées principalement dans la Région de Bruxelles-Capitale;
- 2. S'adresser à un public d'enfants, d'adolescents ou de jeunes de moins de trente ans;
- 3. Assurer la présence d'au moins 75 p.c. de jeunes de moins de trente ans dans chacun des organes dirigeants;
- 4. Rendre publiques les conditions d'accès au mouvement ainsi qu'à ses activités, programmes ou équipements;
- 5. Faire usage de la langue française pour ses activités et sa gestion.

Ce dernier amendement est adopté.

L'article 5, deux membres déposent un amendement destiné à assurer la publicité la plus large possible au nouveau règlement. Il est adopté à l'unanimité.

L'article 7, après réécriture, fut adopté. Quant à l'article 8 relatif à la date d'entrée en vigueur du règlement, il est décidé que c'est au Collège de la déterminer, au plus tard le 1^{er} juillet 1992.

Par ailleurs, une modification, adoptée à l'unanimité, a été apportée au titre de la proposition dans un souci de lisibilité. La proposition de saisir du projet la commission mixte est rejetée.

L'ensemble de la proposition de règlement est adopté par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais d'emblée féliciter M. Hermans pour la qualité du rapport très complet et très précis qu'il a élaboré — ce qui me permettra d'écourter mon intervention — et également remercier tous les Collègues de la majorité ou de l'opposition qui ont participé aux travaux en commission pour leurs remarques, leurs critiques, leurs suggestions faites, le plus souvent, dans un esprit constructif. Ces travaux ont indéniablement permis, grâce aux amendements déposés, d'améliorer la proposition initiale. A cet égard, je voudrais souligner l'apport de mes Collègues, MM. Maingain et Harmel, et les remercier pour leur précieuse collaboration.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'importance d'une action dynamique en faveur de la jeunesse.

Un des axes d'une telle action peut être l'encouragement aux sports. C'est la voie qu'a notamment explorée notre Collègue, Jean Demannez en déposant l'an dernier devant notre Assemblée un règlement visant à la subsidiation des clubs sportifs.

Le règlement qui nous est proposé aujourd'hui concerne, lui, la subsidiation des mouvements volontaires de jeunes.

Cher Collègues, la proposition qui vous est présentée vise un double but :

rentabiliser le mieux possible les ressources budgétaires dont nous disposons;

amener les organisations des mouvements volontaires de jeunes à centrer leurs actions sur des objectifs, sur des valeurs démocratiques qui nous paraissent indiscutables et indispensables.

D'un point de vue budgétaire, les organisations s'occupant de jeunes, et dirigées par des jeunes, puisqu'un point du règlement prévoit que les organes dirigeants devront comporter au moins 75 p.c. de jeunes de moins de trente ans, ne recevront plus une subvention de fonctionnement mais une subvention à une action, à un projet bien précis.

De la sorte et en limitant, par ailleurs, le subventionnement à quinze mouvements volontaires de jeunes au plus, comme cela figure dans le règlement, nous évitons le saupoudrage et nous donnons, en quelque sorte, une prime au dynamisme.

En ce qui concerne les thèmes des projets, nous les avons choisis parmi les valeurs culturelles ou démocratiques, parmi les idéaux que nous avons le devoir, plus que jamais, de faire partager à notre jeunesse.

Ces valeurs, qu'il n'est pas inutile de rappeler, sont:

- La defense des Droits de l'Homme;
- La promotion des droits sociaux et culturels;
- La sensibilisation à la langue et à la culture françaises;
- L'animation interculturelle.

Je terminerai en soulignant que, sans vouloir nous substituer au Collège et à ses services, nous avons voulu que les membres de l'Assemblée soient, plus qu'avant, partie prenante dans l'application de ce règlement puisque l'article 6 précise qu'annuellement, le Collège fera rapport à la commission compétente sur ladite application.

Mes Chers Collègues, nous vivons, semble-t-il, une époque ù, les jeunes, ou certains jeunes, versent dans un individuaasme réducteur, privilégiant trop souvent la consommation, la recherche de biens matériels; ce présent règlement est un très modeste pas en avant pour le faire entrer en contact avec d'autres valeurs, avec des idéaux de solidarité et de justice qui ont toujours été et qui doivent redevenir l'apanage et l'honneur de la jeunesse. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je crois qu'il faut tout d'abord replacer ce projet de règlement dans son contexte exact et en montrer l'importance toute relative et très limitée.

De quoi discutons-nous ce matin? D'un projet de règlement qui vise à modifier la manière dont notre commission subsidie les mouvements de jeunes à Bruxelles. Le budget est très limité étant donné qu'il est de l'ordre de 400 000 à 500 000 francs par an selon les années.

Jusqu'à présent ce subside très modeste qui était accordé dans le cadre d'une réglementation existante de l'ancienne commission française de la culture, visait à permettre de subventionner des projets d'animation originaux, mis sur pied par des mouvements volontaires de jeunes. Dans le rapport en annexe figure la liste des mouvements de jeunes, au nombre de 22, subsidiés en 1989.

On y trouve un ensemble de mouvements fort divers et représentatifs de tous les courants philosophiques, politiques etc. Il s'agit donc d'une application tout à fait exacte du pacte culturel.

En fait, ce que l'on nous propose ici, c'est de modifier ces règles. Chacun des membres de cette Assemblée est attaché à la défense des droits de l'homme à la promotion des droits sociaux et culturels, à la promotion de la langue et de la culture françaises, à l'animation interculturelle. Ne nous leurrons pas, ce n'est évidemment pas l'adoption de ce projet de règlement qui va changer fondamentalement quoi que ce soit dans ces quatre secteurs.

On peut d'ailleurs se poser la question de savoir pourquoi on a choici ceux-la plutôt que d'autres secteurs. Par exemple, dans la proposition initiale, telle que déposée par l'auteur de la proposition, figurait la protection de l'environnement. Elle a été supprimée parce que jugée moins prioritaire. Par contre, on a introduit en cours de débat la promotion de la langue et de la culture française.

En fait, j'ai la nette impression que ce dont nous discutons aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un véritable gadget, qui peut se révéler très dangereux et être un instrument de clientélisme politique. Pourquoi? Parce qu'au lieu d'un certain nombre de règlements, où l'on jugeait au cas par cas les propositions faites par les organisations de jeunesse, c'est le Collège qui va déterminer un certain nombre de thèmes. Chaque année, un thème biens précis sera choisi et finalement, il s'agira davantage d'une sorte de concours que de subsidiation à des animations mises sur peid par un certain nombre de mouvements. Les organisations qui s'inscriront dans le thème choisi pourront éventuellement être subsidiées, d'où un certain nombre de dérapages qui peuvent se produire à cet égard.

Pour ma part, j'aurais préféré, même si on devait déterminer un nombre de secteurs à la subsidiation, éventuellement ceux repris dans la proposition de règlement, que l'on permette aux organisations d'établir des projets. Ainsi, les projets présentés qui seraient valables, pourraient être soumis à l'administration, au Collège, afin d'être subsidiés, au lieu d'appliquer un système interventionniste où le haut de la hiérarchie détermine ce qui doit être fait dans tel secteur cette année-là. On risque ainsi de décourager un certain nombre d'initiatives intéressantes.

J'ai également remarqué dans cette proposition que, sous prétexte — c'est tout à fait louable — d'éviter le saupoudrage, on limite à quinze le nombre d'organisations, de mouvements qui peuvent être subsidiés. Mais de deux choses l'une: ou bien l'idée de préconiser des thèmes rencontre un vif succès et de nombreux projets seront soumis. Tant mieux, réjouissonsnous-en. Ne les limitons pas et, si les projets soumis sont vraiment exceptionnels, il entre dans la responsabilité du Collège de demander éventuellement une adaptation du budget afin de pouvoir les financer. Mais non! D'avance, on instaure un système de numerus clausus au niveau du nombre d'organisations qui pourront être — et ô combien modestement — subsidiées par notre commission.

J'estime également que la philosophie sous-jacente à ce type de proposition, notamment dans le domaine de l'animation interculturelle, de la politique d'intégration que l'on veut aider, n'est pas bonne.

Il faut éviter de subsidier des organisations qui, par exemple, dans ce secteur-là, s'adressent uniquement aux immigrés. On ne favorise pas une politique d'intégration en maintenant les immigrés entre eux. Il aurait été nettement préférable — mais ce n'est pas possible dans le cadre de cette proposition de règlement de prévoir pour un certain nombre de clubs sportifs, de clubs culturels ou d'autres mouvements de jeunes

ouvrant leurs activités aussi bien aux Belges qu'aux étrangers moyennant le paiement d'un droit d'entrée ou d'un abonnement, une prise en charge du prix de ce droit d'entrée ou de cet abonnement via une subsidiation publique, certains n'ayant pas les moyens de le payer eux-mêmes. On arriverait ainsi à une bien meilleure intégration, notamment dans les clubs sportifs. Par exemple, le prix à payer pour avoir accès à un club de football ou encore, le prix d'un abonnement de tennis n'est pas toujours accessible à certaines populations. Aussi, pourrait-on envisager de prendre ces coûts en charge, plutôt que de subsidier les clubs en question. Je préférerais cela à des projets bien précis. Le règlement nous dit qu'il vaut mieux subsidier des actions ponctuelles que des actions à l'établissement. Ce n'est pas aussi certain qu'on le prétend. Je ne suis pas sûr que les subventions à l'établissement soient aussi mauvaises.

Certes, il faut éviter les frais de fonctionnement et les limiter. Mais il est parfois préférable d'accorder à des organisations dont les activités sont permanentes, notamment dans les secteurs que l'on veut ici favoriser, des subsides qu'elles gèrent de manière autonome, plutôt que de décider de manière arbitraire d'accorder des subsides à tels projets soumis. En effet, le fait de conseiller aux intéressés de renter un projet afin d'obtenir des subsides comporte le danger que les projets ne soient plus élaborés pour leur valeur propre, mais pour obtenir des subsides. Cela se produit malheureusement et chacun le sait ici dans cette Assemblée.

Je vous ai expliqué la portée toute relative de ce règlement. Mais ce qui me frappe en ce qui concerne l'adoption des règlements ou des lois dans notre pays, c'est l'absence totale de cohérence au niveau des termes, des délais, des principes retenus. En voici un exemple: ce règlement prévoit que les organes dirigeants des mouvements de jeunes subsidiés devront comporter trois quarts de jeunes âgés de moins de 30 ans. Pourquoi pas, mais pourquoi pas autre chose? Ainsi, au niveau de la Communauté française, notre pouvoir de tutelle, existe un décret sur la subsidiation des mouvements de jeunes. Dans ce cas bien précis, ce décret prévoit que deux tiers des jeunes composant les organes dirigeants de mouvements de jeunes doivent avoir moins de 35 ans. En commission, j'ai proposé, par simple souci de cohérence légistique, de se référer au décret de la Communauté française et de s'aligner, de manière à simplifier la vie des mouvements de jeunes. Il ne s'agissait pas d'un argument de haute portée politique mais l'idée n'a pas été retenue. Cet exemple est une preuve du mauvais fonctionnement de la rédaction des règlements et des lois dans notre pays.

Au niveau de la légistique, la complexité est multipliée en raison des définitions différentes sur les mêmes objets.

Il existe un conseil de la jeunesse d'expression française qui, bien entendu, s'adresse à la fois aux jeunes francophones et aux jeunes Bruxellois, bref à tous les mouvements de jeunesse francophones. En commission, nous étions plusieurs à proposer que ce Conseil de la jeunesse soit consulté sur cette proposition de règlement et qu'il ait la possibilité d'émettre un avis. On peut discuter la représentativité de ce Conseil mais, en tout cas, c'est l'organe officiel de consultation au niveau de la Communauté française. Hélas fin de non recevoir, sous prétexte qu'il s'agit là d'un instrument communautaire. J'estime que cela n'empêchait pas de le consulter alors que nous délibérons pour la première fois d'une subsidiation aux mouvements de jeunesse. La Communauté française, elle, soumet ce genre de projet de décret à l'avis du Conseil de la jeunesse d'expression française qui réunit des représentants de tous horizons. Il aurait été utile de procéder de même. D'ailleurs, ce type de conseil est demandeur. Je rappelle que le Conseil régional bruxellois joue un rôle en matière de subsidiation, d'octroi des FBIE et des statuts mis à la disposition d'un certain nombre d'organisations de jeunesse.

C'est le Conseil de la jeunesse d'expression française qui a pris l'initiative d'établir des liens avec le Conseil régional wallon et le Conseil régional bruxellois parce que leurs décisions concernent directement les mouvements de jeunes. On aurait pu imaginer une démarche en sens inverse. Cela n'aurait pas nécessairement ralenti les travaux et cela aurait permis de connaître l'avis de ce Conseil de la jeunesse sur l'efficacité de la proposition de règlement qui est déposée. Je ne crois pas qu'il fallait nécesssairement un Conseil des jeunes Bruxellois pour obtenir un avis sur une proposition de ce type.

Telles sont les principales critiques du groupe PRL sur cette proposition de règlement, dont l'application future nous inquiète. Nous estimons qu'il n'était pas nécessaire d'adopter un nouveau règlement, en lieu et place de celui qui était en vigueur antérieurement.

Nous croyons que son application manquera quelque peu d'efficacité, mais nous espérons que nos craintes ne sont pas fondées.

Une véritable politique d'aide à la jeunesse, qui est indispensable dans notre Région, devrait être, selon nous, menée avec d'autres méthodes, d'autres moyens et une efficacité plus grande que ce qui nous est ici proposé. (Applaudissements sur les bancs PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la proposition de règlement que nous examinons ce matin, qui est due à l'initiative de notre Collègue De Coster et qui a été amendée à la suite des travaux de la Commission, permet au Collège de la Commission communautaire de sortir des sentiers battus.

L'examen du règlement antérieur, pris en 1976 par l'ancienne Commission française de la culture montre combien les critères de subsidiation aux mouvements de jeunesse étaient peu sélectifs. Nous en étions arrivés à ce que, d'année en année, les mêmes mouvements bénéficiaient de subsides de la Commission française de la culture pour des montants pratiquement équivalents. Nous avons voulu corriger cette situation pour faire en sorte, comme ce fut le cas pour les mouvements sportifs, que les mouvements de jeunes puissent développer des actions par lesquelles ils manifestent une certaine volonté de participer aux initiatives de la Commission communautaire française.

C'est pourquoi, en accord avec l'auteur de la proposition, nous avons déposé des amendements visant à ce que les mouvements de jeunesse soient amenés à participer chaque année à un thème déterminé selon les quatre grandes orientations retenues à l'article 2 de la proposition de règlement et qui furent rappelées par le rapporteur et l'auteur de la proposition. Nous espérons, de la sorte, pouvoir sortir de la tradition du subside de fonctionnement. Faut-il préciser que cette formule de subsidiation ne porte nullement atteinte au fonctionnement des mouvements de jeunesse?

La plupart des mouvements de jeunesse qui bénéficiaient de subsides de la Commission française de la culture étaient reconnus, par ailleurs, au titre d'organisations de mouvements de jeunesse par la Communauté française. Ils participaient à ce titre au Conseil de la jeunesse d'expression française et bénéficiaient, dès lors, de subsides de fonctionnement, d'activités et de personnel. Tout cela n'est évidemment pas remis en cause et ce n'est d'ailleurs pas dans notre pouvoir.

Ce que nous voulons, c'est amener les mouvements de jeunes à sortir de leur tradition, parfois un peu pesante quant à leur fonctionnement, et faire en sorte qu'ils se mobilisent sur un thème choisi annuellement par le Collège.

Quinze mouvements au plus pourront être retenus; l'enveloppe budgétaire est en effet limitée et ne permet pas de distribuer des montants substantiels à davantage de mouvements.

Sinon, le montant de l'aide apportée par la Commission communautaire française serait ridicule.

Cette proposition a également le mérite de déterminer des critères plus sélectifs de reconnaissance et aussi de forcer quelque peu les mouvements de jeunesse à rajeunir leurs cadres. Nous connaissons tous des mouvements de jeunesse qui sont animés — ne voyez dans cette expression aucun sens péjoratif — par des vétérans de ces mouvements.

Nous avons retenu que, pour être recevables, les demandes introduites par les mouvements de jeunes devraient répondre à divers critères, et notamment assurer la présence d'au moins 75 p.c. de jeunes de moins de 30 ans dans chacun des organes dirigeants, là où l'ancien règlement ne requérait que la présence d'au moins 50 p.c. de jeunes de moins de 35 ans. C'est faire comprendre clairement aux mouvements de jeunes qu'aucune situation ne se perpétue indéfiniment.

Je voudrais enfin relever que le règlement tel qu'il est rédigé permet à des mouvements qui se livrent à des activités en dehors de Bruxelles, et plus particulièrement dans la périphérie bruxelloise, d'introduire une demande de subsides auprès du Collège de la Commission communautaire française puisque, à la suite d'un amendement, nous avons retenu que les activités devaient être localisées principalement — mais pas exclusivement — dans la Région de Bruxelles. C'est dire que nous répondrons là à l'attente de mouvements de jeunes qui œuvrent en faveur des francophones de la périphérie.

Reste, messieurs les membres du Collège, à assurer auprès des différents mouvements de jeunesse, une large publicité à ce nouveau règlement, première condition pour qu'il se traduise dans les faits par une nouvelle volonté, comme je viens de l'exposer. (Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici donc la deuxième proposition de règlement issue de la commission de la Culture de notre Assemblée, proposition qui, comme la première sur la subsidiation des clubs sportifs, tend vers un même objectif: éviter le saupoudrage de subsides dans un poste où les budgets sont pour le moins étriqués. Ce n'est pas avec quelque 385 000 francs comme en 1990 que nous pouvons imaginer de subsidier tous les mouvements de jeunesse à Bruxelles. Ce n'est d'ailleurs nullement notre rôle. Notons cependant qu'en 1986, le subside en question était de 800 000 francs. Il a donc fortement diminué en moins de cinq ans puisqu'il ne reste qu'un peu moins de la moitié.

Par ailleurs, en considérant les mouvements de jeunes subsidiés ces dernières années, il est à noter que nous retrouvons en 1990 des associations de jeunes dépendant, directement ou indirectement, de partis politiques, qu'il s'agisse des jeunes FDF, des faucons rouges socialistes ou des jeunesses chrétiennes. Equilibres idéologiques et philosophiques obligent, nous en convenons, mais que sont devenus des mouvements plus indépendants et autonomes, peut-être plus demandeurs parce que moins soutenus?

Notons aussi que, parmi ces mouvements anciennement subsidiés, nous trouvons encore en 1990 cette association sur laquelle j'avais attiré votre attention il y a un an, à savoir Europe et Scoutisme. Je vous signifiais alors mes craintes concernant cette association qui véhicule des positions extrémistes et ne réside même pas dans notre Région.

Mais tout cela relève du passé et, puisque nous voulons faire table rase, ou du moins fortement modifier l'ancien règlement, venons-en à cette nouvelle proposition.

Le groupe Ecolo s'abstiendra, et ce pour plusieurs raisons. Permettez-nous, tout d'abord, de regretter que la commission ait refusé de poursuivre la discussion générale et ait clôturé celle-ci un peu trop tôt à notre goût. Elle a également refusé de tenir compte de deux de nos demandes, l'une concernant la concertation préalable de la commission mixte sur l'immigration, qui se met actuellement en place, et l'autre la demande d'avis au Conseil de la Jeunesse d'expression française tout à fait habilité à formuler des remarques sur ce genre de projet.

En ce qui concerne notre première demande, nous insistons sur le fait que, dans la mesure où cette proposition comporte un volet interculturel — nous nous référons au point a) de l'article 2 qui dit que seront subsidiés les projets de mouvements de jeunes répondant notamment au critère de sensibilisation de la jeunesse, à la défense des droits de l'homme, ou de promotion des droits sociaux et culturels ou encore à l'animation interculturelle — il était nécessaire d'attendre l'avis de la commission mixte.

Les membres socialistes de la commission ont repoussé cette demande. Nous le regrettons fortement.

Quant à l'avis du CJEF, le fait qu'il s'agisse, comme l'a dit M. Cools, d'un organe communautaire ne l'empêche pas de s'intéresser aux règlements concernant les jeunes Bruxellois, d'autant plus que ces associations sont subsidiées, pour la plupart, par la Communauté française et la CCF. Nous le regrettons également.

Troisième remarque: votre premier projet, présenté en juillet, comportait trois critères à l'article 2 dont celui de la protection de l'environnement. Un amendement présenté en septembre annule ce critère pour le remplacer par le critère lié à la langue et à la culture françaises. Nous ne sommes nullement opposés à ce critère mais nous ne comprenons pas que vous ayez retiré celui de la protection de l'environnement. A moins qu'il ne s'agisse d'un marchandage! Chaque parti réclamant son critère, et les Ecolos n'étant pas de bonne volonté, peutêtre les punit-on en retirant tout simplement le critère de protection de l'environnement.

M. Maingain. — Cela n'entre pas dans nos compétences.

Mme Huytebroeck. — La commission nous aura néanmoins concédé un amendement. Nous nous en réjouissons puisque nous demandions à l'article 5 que le présent règlement soit diffusé auprès de tous les mouvements volontaires de jeunes de notre Région. Il nous semblait effectivement que toutes les associations de jeunes devaient être informées des possibilités qu'elles avaient de rentrer des projets susceptibles d'être subsidiés. Ce règlement n'entrant en vigueur qu'en juillet 1992, cela laisse tout le temps au Collège de bien informer le secteur. Cela nous semble très important.

Je n'en dirai pas plus sur ce règlement qui, s'il a le mérite de vouloir remédier au saupoudrage des subsides, ne nous semble pas avoir suffisamment recueilli l'avis de structures pourtant qualifiées.

Je concluerai également en espérant fortement que nos budgets futurs nous permettront d'élargir notre action dans le domaine des mouvements de jeunes à Bruxelles, milieu actif mais appartenant à un secteur appelé «non marchand», particulièrement fragilisé de nos jours et qui ne comprendrait pas qu'un effort ne soit réalisé en sa faveur. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention sera courte car beaucoup de choses ont déjà été dites ce matin à cette tribune.

Comme M. De Coster l'a déjà fait, je tiens à remercier l'ensemble des Collègues qui ont participé à cette commission. Les discussions y ont été fructueuses et intéressantes. Elles ont permis de déposer un certain nombre d'amendements qui ont, me semble-t-il, amélioré sensiblement le texte initial.

Il convient de se réjour du fait que, par le biais de ce nouveau règlement, on tente de mettre une politique nouvelle en place. Elle reposera, en fait, sur deux nouveaux objectifs.

Le premier me semble extrêmement important. Il consiste en réalité à privilégier la réalisation de projets concrets qui auront été établis sur base d'un thème déterminé plutôt que de continuer, comme par le passé, à payer des frais de fonctionnement.

Le deuxième objectif consiste à limiter la subsidiation à quinze projets au maximum, ce qui me semble très important vu la faiblesse des moyens octroyés dans ce domaine. Je rappelle que l'enveloppe budgétaire est d'environ 400 000 francs.

Monsieur Cools, je ne peux évidemment pas partager votre sentiment.

M. Cools. - J'en ai l'habitude!

M. Harmel. — Comme je l'ai dit en commission, limiter la subsidiation à quinze projets permettra d'aider un certain nombre de mouvements, à organiser une activité.

Souvenez-vous, lorsque nous avons discuté de la subsidiation des clubs sportifs, nous nous sommes rendu compte qu'il existait, depuis 15 ans, des clubs sportifs qui recevaient la somme indexée de 5 273 francs, ce qui, finalement, ne représentait plus rien.

En limitant cette subsidiation à quinze projets, on entend mettre fin à ce que j'aurais tendance à appeler «les subsidiés institutionnels». Il s'agit, en fait, des organisations qui, hier, bénéficiaient d'un subside du fait même de leur existence, quelquefois même indépendamment des projets qu'elles proposaient. Nous avons voulu changer les règles, et déterminer, à partir d'un thème bien précis, quels étaient les projets qui pourraient être retenus. Pour permettre à ces projets de voir le jour, nous avons voulu les limiter afin qu'ils bénéficient d'un subside suffisamment important, pour leur mise en place et leur réalisation.

Cela permettra également une rotation plus importante. Les thèmes varieront d'année en année. De nouveaux projets seront chaque année présentés et il conviendra de choisir parmi ceux-ci. Certaines organisations parviendront peut-être à obtenir un subside pendant deux années consécutives, mais ce ne sera vraisemblablement pas la règle.

Il me semble également intéressant de rappeler qu'il s'agira d'un maximum de quinze projets. Si des projets devaient être considérés comme de qualité insuffisante, le subside de 400 000 francs serait partagé entre les projets retenus. Monsieur le Ministre, peut-il me confirmer qu'il en sera bien ainsi? J'étais un adepte du souhait exprimé en Commission d'inscrire dans le règlement que les projets devraient prévoir une certaine continuité, c'est-à-dire se dérouler, soit durant plusieurs weekends, soit durant une période déterminée de l'année, par exemple les grandes vacances. En effet, les projets qui nous seront présentés devraient permettre des contacts fréquents avec ces jeunes. Cette idée a été acceptée par un grand nombre de commissaires. Il a même été dit que le Collège prendrait ce critère implicite en considération lors de l'examen des différents projets. Je demande au Ministre de bien vouloir me le confirmer.

J'avais également proposé — idée intéressante, me semblet-il — de recourir à la constitution d'un jury qui aurait pu sélectionner les projets les plus intéressants. Cette idée n'a pas été suivie, certains estimant que ce serait retirer au Collège un certain nombre de ses prérogatives, d'autres estimant que cette procédure était vraisemblablement trop lourde. Ce dernier argument me semble plus raisonnable.

J'en arrive à un dernier point qui me semble extrêmement important. Il s'agit de la modification de l'article 3 du règlement. Le nouvel article 3 prévoit la présence de 75 p.c. — et non 50 p.c. — de jeunes de moins de 30 ans dans les organes dirigeants du mouvement de jeunesse. Puisqu'il s'agit d'un règlement visant à subsidier les mouvements de jeunesse, auxquels on demande de proposer une action concrète, il me semble logique que cette organisation soit vraiment représentative de la jeunesse. Comme le disait M. Maingain, nous retrouvons quelques vétérans dans bon nombre de mouvements de jeunesse. Il me semble donc de bon aloi de privilégier tout spécialement la représentation des jeunes. Cela permettra d'aider des associations composées d'un grand nombre de jeunes Bruxellois et qui souhaiteraient mettre en place un projet intéressant.

Cette proposition permettra d'éviter le saupoudrage, d'obtenir une plus grande participation des jeunes et limitera le subside à des thèmes précis. Cela nous permettra de la sorte, d'initier une nouvelle politique de subsidiation des mouvements de jeunesse dans le cadre de notre Assemblée — même si le montant n'est pas très important. J'espère que cette proposition de règlement sera suivie de nombreux autres règlements permettant d'éviter le saupoudrage que nous avons si souvent voulu écarter, car vouloir aider tout le monde revient finalement à n'aider plus personne. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswaren. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, j'ai l'habitude de lire les rapports et je n'ai vraiment pas été gâté en lisant celuici car il est vraiment incompréhensible. Quelques exemples m'aideront à étayer cette affirmation.

En page 2 des annexes se trouve la «liste des mouvements de jeunesse subsidiés en 1990 et 1991». Après vérification, on s'aperçoit qu'il s'agit de la liste valable pour 1989 et 1990.

En page 4 du rapport, le Ministre déclare qu'en 1990, le budget consacré aux mouvements de jeunesse a été de 385 000 francs et non de 585 000 francs. Pourtant le montant du subside total indiqué dans les annexes est bien de 385 000 francs pour 1990.

Plus loin, le Ministre signale une légère augmentation du subside global pour l'exercice actuel. Or, on ne trouve nulle part dans le rapport la liste des mouvements de jeunesse ayant reçu un subside en 1991. Nous sommes donc en plein brouillard.

Par ailleurs, j'ai constaté que la répartition des subsides n'était pas équitable. Les scouts catholiques, qui sont plus de 30 000 à Bruxelles, ont reçu 56 000 francs en 1990 et la Fédération des éclaireurs, qui regroupe moins de 3 000 membres, 25 000 francs. Il aurait donc été logique que les scouts catholiques reçoivent plus de 250 000 francs... Le mouvement «Europe et Scoutisme», qui ne compte même pas 100 membres à Bruxelles, s'est vu octroyer 20 000 francs en 1990. Les subsides accordés aux scouts neutres, c'est-à-dire non catholiques, ont augmenté de 25 p.c. en 1990 tandis qu'ils ont baissé de 50 p.c. en ce qui concerne les scouts catholiques. Où se trouve l'équité? Pauvres jeunes, qui doivent se débrouiller avec les miettes du pouvoir! En outre, que viennent faire dans ce rapport les 20 000 francs offerts à un fantôme, c'est-à-dire à un mouvement qui n'existe plus: je parle des Jeunesses communistes.

Bien entendu, le Front national est favorable à l'octroi de subsides aux vrais mouvements de jeunesse, mais il tire la sonnette d'alarme car il veut recevoir des documents fiables et voir les subsides répartis équitablement et non de manière sectaire.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'excellent rapport de M. Hermans et apprécié les interventions successives de la plupart des membres. J'ai été quelque peu surpris de constater que l'on remettait en question certains points de ce règlement, pourtant débattu dans une atmosphère extrêmement cordiale.

Le projet de règlement que nous vous présentons aujourd'hui est vraiment l'aboutissement d'une somme de bonnes volontés. Il ne m'appartient pas de condamner ce qui a été fait précédemment. La Commission française de la culture avait pris l'initiative d'élaborer ce qu'on appelle aujourd'hui également un règlement — encore que ce n'était pas le terme utilisé à l'époque — qui, manifestement, devait être dépoussiéré. Le but de l'opération était bien de provoquer une nouvelle dynamique; c'est du moins ce que j'ai cru comprendre.

Par conséquent, ce règlement permettra probablement d'élargir le champ d'action de certains mouvements, moins au courant des arcanes administratives que d'autres, et, pourquoi pas, de trouver notamment des modes de collaboration.

Contrairement à M. Cools, je considère qu'il est évidemment plus utile d'émettre des suggestions, plutôt que de laisser planer un flou qui décourage, me semble-t-il, les réflexions en profondeur. Par ailleurs, en raison de la modicité globale du subside, il est également utile de limiter le nombre des associations. Je ne reprendrai pas les chiffres. La liste des associations retenues en 1989 et en 1990 figure en annexe du rapport. Une petite modification est intervenue en 1991 et, peut-être, aurions-nous pu ajouter ce troisième élément. Néanmoins, comme vous l'avez approuvé en son temps, il serait peut-être répétitif et inutile d'y revenir.

MM. Cools et Harmel ont émis quelques remarques. Je tiens à les rassurer. Une réflexion globale s'est dégagée. Vous avez demandé que les activités aient un prolongement. Dès qu'il sera admis qu'un objectif a été assigné à un mouvement de jeunesse, il est certain qu'une opération du type «journée portes ouvertes» ne suffit pas. Il me paraît logique qu'elle connaisse un prolongement.

J'adhère à certaines remarques selon lesquelles la somme globale est relativement modique. Il appartiendra au Conseil d'en revoir la répartition. Respectant le souhait émis par la Commission et la volonté qui s'est dégagée des discussions, nous voulons éviter l'éparpillement. Nous voulons, au contraire, concentrer.

Mme Huytebroeck a, à nouveau, évoqué un mouvement scout qui aurait la réputation d'adopter le style pur et dur. Nous ne voulons pas être du Saint-Just et nous ne souhaitons pas condamner ce qui ne nous paraît pas être dangereux sur le plan idéologique. De toute manière, nous sommes convaincus du fait qu'en toutes circonstances, un ton et une attitude tolérants doivent être adoptés. Aussi longtemps que ce mouvement ne nous apparaîtra pas tendancieux et dangereux, j'estime que nous pouvons poursuivre et redistribuer.

Nous avons établi des règles très précises. Je me permets de rappeler que la jeunesse doit être sensibilisée à la défense des droits de l'homme et à la promotion des droits sociaux et culturels. Par ailleurs, un esprit d'animation interculturelle doit être créé. Lorsque ces deux conditions seront rencontrées, nous pourrons avoir nos apaisements.

Comme M. Maingain, je me réjouis d'apprendre — j'étais absent lors de l'adoption du rapport à la quasi-unanimité —

que les mouvements de jeunesse ne doivent pas être géographiquement concentrés dans la Région bruxelloise.

L'élargissement doit être suffisant. Ce règlement ne signifie pas qu'il ne sera pas admis qu'une autre langue que le français soit utilisée au sein de ces mouvements. Nous restons évidemment ouverts. Ces mouvements doivent néanmoins être situés à l'intérieur d'une des dix-neuf communes.

En d'autres termes, il y a ouverture. Il est normal que les Wallons et les Flamands participent à nos activités. Nous ne posons qu'une seule condition logique: les documents doivent être traités en français.

En résumé, les objectifs développés, la façon exemplaire dont la plupart des débats et des réunions en commission se sont déroulés et la rapidité sereine des décisions m'incitent à encourager l'adoption de ce règlement. Je félicite, en outre, l'ensemble de ses géniteurs ainsi que les membres qui sont intervenus à ce sujet. (Applaudissements.)

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles de la proposition de règlement.

L'article 1er est libellé comme suit:

Article 1^{er}. Est considérée comme mouvement volontaire de jeunes, l'association qui, sans but lucratif et sans discrimination, a pour objet de promouvoir, organiser ou coordonner des activités pour les jeunes.

— Adopté.

- Art. 2. Dans la limite des crédits budgétaires, la Commission communautaire française accorde une fois l'an une subvention forfaitaire à quinze mouvements volontaires de jeunes au plus, auteurs de projets. Le thème doit être en rapport avec des objectifs de sensibilisation de la jeunesse:
 - a) soit à la défense des Droits de l'Homme;
 - b) soit à la promotion des droits sociaux et culturels;
 - c) soit à la langue et à la culture française;
 - d) soit à l'animation interculturelle.
 - Adopté.
- Art. 3. Pour être recevable, la demande doit être introduite par un mouvement volontaire de jeunes qui réponde aux critéres suivants:
- 1. avoir des activités localisées principalement dans la Région de Bruxelles-Capitale;
- 2. s'adresser à un public d'enfants, d'adolescents ou de jeunes de moins de trente ans;
- 3. assurer la présence d'au moins 75 p.c. de jeunes de moins de trente ans dans chacun des organes dirigeants;
- rendre publiques les conditions d'accès au mouvement ainsi qu'à ses activités, programmes ou équipements;
- 5. faire usage de la langue française pour ses activités et sa gestion.

Ne peut être déclarée recevable que la demande de subsidiation introduite dans les délais fixés par le Collège de la Commission communautaire française. Elle doit être rédigée au moyen du formulaire spécial disponible auprès des services de la Culture et de l'Action sociale de la Commission communautaire française.

La demande de subsidiation doit être signée par le responsable principal du mouvement volontaire de jeunes. Une copie des statuts et du règlement d'ordre intérieur du mouvement doit être jointe à la demande.

Le mouvement volontaire de jeunes doit tenir une comptabilité régulière permettant le contrôle de l'utilisation de la subvention accordée.

Le mouvement volontaire de jeunes doit, dans un délai raisonnable, présenter un rapport sur l'activité qui a été subsidiée.

Pour ses activités et sa gestion, le mouvement volontaire de jeunes fait usage de la langue française.

- Adopté.
- Art. 4. Tout mouvement volontaire de jeunes subventionné doit faire mention dans ses publications et lors de ses activités du soutien de la Commission communautaire française.
 - Adopté.
- Art. 5. Le Collège de la Commission communautaire française diffuse le présent règlement auprès de tous les mouvements volontaires de jeunes de la Région de Bruxelles-Capitale définis à l'article 1^{er} et détermine la procédure à suivre pour l'introduction des demandes de subsides.

Il fixe le montant des subsides.

- Adopté.
- Art. 6. Le Collège fait rapport annuellement à la Commission compétente de l'Assemblée de la Commission communautaire française sur l'application du présent règlement.
 - Adopté.
- Art. 7. Le règlement du 22 juin 1976 relatif à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunes est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent règlement.
 - Adopté.
- Art. 8. Le Collège arrête la date d'entrée en vigueur du présent règlement. Celui-ci entrera en vigueur au plus tard le ler juillet 1992.
 - --- Adopté.
- M. le Président. Le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de règlement aura lieu en fin de matinée.
- PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE CADRE DU BUDGET 1991, A L'ACQUISITION DE MOBILIER. DOC. 4-V F (1990-1991) № 1 ET PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1991, A L'ACHAT DE MATERIEL. DOC. 4-V G (1990-1991) № 1

Discussion générale conjointe

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de règlement.

La discussion générale est ouverte. La parole est au rapporteur, M. Escolar.

M. Escolar, rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la Commission réunie du Budget a examiné ce 17 octobre 1991 deux projets de règlement portant engagement de crédits dans le cadre du budget extraordinaire de 1991. Ces deux projets visent à poursuivre le renouvellement du matériel et du mobilier de l'administration de la Commission communautaire française, renouvellement entrepris en 1990 afin de faire face aux besoins d'équipement suite à l'arrivée de personnel complémentaire.

Le premier projet porte sur l'acquisition de mobilier, à savoir bureaux, armoires, sièges et divers éléments pour un montant d'un million trois cent mille francs.

Le second vise à l'acquisition de matériel de bureau pour un montant de cinq cent mille francs.

Ces deux marchés seront passés de gré à gré.

Faisant référence à l'arrêté ministériel du 10 août 1977 établissant le cahier général des charges des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et se référant notamment aux dispositions relatives au cautionnement, un membre souhaite obtenir des renseignements plus précis sur le mobilier à acquérir ainsi que le détail des montants par poste. Le même membre s'interroge quant à l'opportunité de faire figurer le nom d'une société commerciale dans un règlement. En ce qui concerne l'acquisition de mobilier, M. le Ministre précise que pour le montant d'un million trois cent mille francs, il s'agit d'une quinzaine d'unités par poste ramenant ainsi à moins de cent mille francs le marché pour chacun des lots. Quant au nom de la société commerciale mentionné dans le projet, il ne s'agit évidemment pas de celui du fournisseur puisque des sous-traitants peuvent être consultés; il aurait donc fallu écrire à l'article 2, quatrième ligne, «disquettes compatibles pour IBM».

Un autre membre a suggéré que le nombre de fournisseurs à consulter figure dans le projet de règlement relatif à l'acquisition de mobilier.

M. le Ministre a assuré la Commission réunie qu'il veillerait au respect scrupuleux des règles sur les marchés publics. La Commission a adopté, à l'unanimité des vingt membres présents, les deux projets d'engagement de crédits dans le cadre du budget extraordinaire 1991. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswaren. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, M. le Ministre pourrait-il m'expliquer comment il est possible que pour une Commission installée au plus tôt fin 1989, on fasse déjà état de matériel et mobilier obsolètes, inadaptés et largement amortis? En quoi une chaise ou une armoire peuvent-elles être inadaptées? J'ignore ce que vous entendez par l'achat «d'autres éléments divers» et quelle est la valeur de ceux-ci.

Par ailleurs, je voudrais demander à M. le Ministre de me rafraîchir la mémoire en me donnant la liste des compétences élargies de la Commission, comme indiqué dans le projet de règlement. Je voudrais également savoir combien ces nouvelles compétences nécessitent de nouveaux fonctionnaires.

De plus, le Front national belge est étonné d'apprendre que votre administration, Monsieur le Ministre, est équipée de matériel informatique américain. Pourquoi ne pas avoir donné la préférence au matériel belge, à défaut au matériel d'origine Benelux ou à défaut fabriqué en Europe?

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous favoriserez l'industrie nationale ou à défaut l'industrie européenne, lorsque vous achèterez le mobilier et le matériel dont il est fait mention dans les projets. Pour terminer, je constate avec regret que ces projets sont écrits dans un patagon de «tchouk-tchouk-nougat» invraisemblable.

Quelques exemples: on nous parle «d'équipement correct des services», de «veiller à un équipement», de «rencontrer les demandes», de «satisfaire une série d'autres» de «en lien avec les compétences».

Dans quels pays recrutez-vous votre personnel, Monsieur le Ministre?

Bref, vous l'avez compris, le Front national belge ne pourra pas cautionner vos achats par un vote positif.

M. le Président. — Après ces leçons de sémantique, je préciserai à l'intervenant qu'il a le droit de poser des questions au Ministre dans le cadre d'une discussion, mais qu'il ne peut pas lui demander de consultation juridique sur les compétences de notre Assemblée.

La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, toutes les réponses se trouvent dans la loi. Par conséquent, il n'est pas utile que j'en fasse le commentaire.

D'ailleurs, M. Escolar a fait rapport d'une façon extrêmement précise.

Quant aux firmes que l'on se propose de consulter, il est évident que nous nous en tiendrons strictement à la loi sur les marchés publics.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles des projets de règlement.

PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE CADRE DU BUDGET 1991, A L'ACQUISITION DE MOBILIER. DOC. 4-V F (1990-1991) № 1

M. le Président. — L'article 1er est libellé comme suit:

Article 1er. L'Assemblée décide:

- 1. d'engager pour l'acquisition de mobilier le crédit de 1 300 000 francs inscrit à l'article 9191 104/72 151 du budget extraordinaire de 1991;
 - Adopté.

Art. 2. L'Assemblée décide:

- 2. de couvrir la dépense par un emprunt à contracter auprès du Crédit communal de Belgique;
 - Adopté,

Art. 3. L'Assemblée décide:

- 3. de passer un marché de gré à gré avec les fournisseurs.
- Adopté,

PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1991, A L'ACHAT DE MATE-RIEL. DOC. 4-V G (1990-1991) N° 1

M. le Président. — L'article 1er est libellé comme suit:

Article 1er. L'Assemblée décide:

- 1. d'engager le crédit de 500 000 francs inscrit à l'article 104/72 153 du budget extraordinaire de 1991 pour l'acquisition de matériel;
 - Adopté.

Art. 2. L'Assemblée décide:

- 2. d'arrêter comme suit les conditions du marché:
- le marché porte sur l'acquisition du matériel suivant :
 - quatre unités de disquettes pour IBM 6788;
 - cinq supports d'écran;
 - sept calculatrices;
 - quatre machines à écrire de bureau;
 - trente lampes de bureau;
- le marché sera passé de gré à gré:
 - trois fournisseurs au moins seront consultés;
- par fournisseur, le prix de l'entreprise sera payé en une fois après son exécution complète;
- il ne sera pas prévu de révision de prix.
- Adopté.

Art. 3. L'Assemblée décide:

- 3. de couvrir la dépense par un emprunt à contracter auprès du Crédit communal de Belgique.
 - Adopté.

M. le Président. — Le vote nominatif sur l'ensemble de ces deux projets de règlement aura lieu en fin de matinée.

INTERPELLATION

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Galand aux Ministres Désir et Thys.

INTERPELLATION DE M. GALAND AUX MINISTRES DESIR ET THYS A PROPOS DU LIVRE BLANC SUR LA CONDITION PHYSIQUE DES JEUNES EN BEL-GIQUE

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour développer son interpellation.

M. Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, pourquoi interpeller au sujet du Livre blanc sur la condition physique des jeunes en Belgique?

Ce livre blanc a été réalisé à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin et du Comité olympique interfédéral belge. Son but est de relayer les nombreux cris d'alarme qui se succèdent ces dernières années au sujet de la détérioration de la condition physique des jeunes Belges, toutes communautés confondues, et de ses répercussions actuelles et futures sur l'état de santé de la population.

Les auteurs et les initiateurs de ce Livre blanc espèrent contribuer à une prise de conscience collective du grand public et de tous les acteurs concernés.

Une partie des conclusions et des recommandations s'adresse directement aux pouvoirs publics. Dès lors, cette interpellation, le débat et les réponses qui seront données, doivent servir à montrer que nous saisissons la balle au bond pour que ce document de la Fondation Roi Baudouin et du Comité olympique ne reste pas à Bruxelles un coup d'épée dans l'eau.

Je dois bien vous avouer, malheureusement, que le constat que font les auteurs du Livre blanc est plus grave que je ne le pensais. Bien sûr, nous savions qu'il n'y avait pas de quoi pavoiser au sujet de la condition physique des jeunes Belges. Depuis des années, les résultats d'enquêtes et d'études comparatives réalisées par la médecine scolaire et les examens médicaux de l'armée montraient une évolution négative de certains indicateurs de santé. Mais la lecture de ce Livre blanc a renforcé mon inquiétude. Je ne crois plus que les auteurs exagèrent en parlant de risque d'évolution vers un analphabétisme moteur. A titre d'exemple, j'ai cité dans ma demande d'interpellation l'étude du professeur Noël parce qu'elle concerne des écolières bruxelloises et qu'elle est récente: 1990. D'après cette étude, 30 p.c. du groupe observé présentent des déformations de la colonne vertébrale qui sont, pour une large part, dues à un manque de force de la musculature dorsale. A la même page 33 du Livre blanc, on voit que les statistiques de l'inspection scolaire de la Ville de Bruxelles, communiquées par Meersman en 1989, indiquent une hausse nette de l'obésité chez les écoliers bruxellois.

Plus grave, si l'on compare le pourcentage d'écoliers bruxellois présentant une surcharge pondérale entre les années scolaires 75-76 et 81-82 et entre 81-82 et 87-88, ce pourcentage augmente chaque fois mais de façon plus importante durant la période la plus récente.

Donc, non seulement il y a augmentation du nombre d'écoliers en surcharge pondérale mais aussi accélération de cette augmentation, avec les conséquences néfastes pour la santé que cela entraîne. Ceci est mis en parallèle avec une aggravation de même tendance du pourcentage d'écoliers présentant une hygiène corporelle insuffisante.

Ce qui est mis en cause par ces études, c'est, d'une part, le déficit d'activité motrice, c'est-à-dire la sédentarité en augmentation, et, d'autre part, les mauvaises habitudes alimentaires.

Le Livre blanc examine les conséquences de cette sédentarisation sur la santé des écoliers, sur leur condition physique, sur leur réussite scolaire et sur l'avenir de leur état de santé à l'âge adulte. Les études qu'il cite confirment que le manque d'activité physique et sportive en quantité et en qualité va principalement augmenter les risques de maladies cardio-vasculaires, d'hypertension, de déséquilibre graisseux dans le sang et d'arteriosclérose qui en découle, de diabète, de troubles ostéo-articulaires et de moindre résistance au stress et à l'anxiété. En citant les risques majorés d'affections cardiovasculaires, je ne peux m'empêcher de relever la coïncidence entre la date de notre séance et celle de la semaine du cœur organisée chaque année par la ligue cardiologique belge. Cette semaine du cœur débute lundi prochain justement sur le double thème de l'activité physique et de l'alimentation saine. Il n'y a plus de doute sur leurs effets préventifs contre les maladies cardio-vasculaires qui sont une grande cause de mortalité précoce des adultes.

Ainsi, le cri d'alarme du Livre blanc et les thèmes de la semaine du cœur se réjoignent. Pour que l'effet préventif de protection contre ces affections cardio-vasculaires se réalise, il faut que l'activité physique et sportive réponde à certains critères de fréquence, de durée, d'intensité et de genre d'exercices. Pour répondre à ces critères, l'activité physique et sportive devrait être quotidienne, durer environ une heure et atteindre une intensité qui dépasse 50 p.c. des possibilités maximales de performance durant un tiers de ce temps.

Nous sommes loin du compte. Les exercices pour influencer favorablement le maintien et le développement harmonieux doivent mettre en mouvement des ensembles de groupes musculaires importants. L'activité physique devrait commencer tôt et se poursuivre le plus longtemps possible.

Quand on sait que 50 p.c. des élèves de l'enseignement secondaire n'atteignent pas les trois heures d'activités sportives et physiques conseillées par semaine, seuil minimum pour escompter quelques bénéfices, on ne s'étonnera plus que nos jeunes révèlent lors de tests comparatifs — course de six minutes, force des bras et capacité d'effort — une condition physique moindre que celle des jeunes de pays voisins.

Pourtant, bon nombre de sports ont la propriété, en plus de leur action sur notre machine corporelle, de pouvoir satisfaire en même temps trois grands secteurs de nos aspirations de base: le secteur de la sensorialité, c'est-à-dire la satisfaction corporelle, le secteur des besoins de relations par une intégration dans une équipe ou l'affiliation à un club et le secteur de notre aspiration à réaliser quelque chose et à y porter intérêt. Cette soif de réalisation peut se concrétiser dans le sport par l'apprentissage à se formuler des objectifs raisonnables qui peuvent être atteints assez rapidement. Les jeunes — et moins jeunes également — peuvent ainsi se prouver à eux-mêmes qu'ils sont capables de certaines choses et en ressentir du plaisir dans un laps de temps assez court. Il y a peu d'activités humaines autres que le sport, qui peuvent ainsi répondre de façon satisfaisante et simultanée à ces trois types d'aspirations de base de l'être humain.

Sur la base de ces considérations, on peut aisément entrevoir les raisons des conséquences positives de la pratique du sport au niveau de l'équilibre psychologique et de la capacité d'intégration sociale des jeunes.

Cette approche positive du sport est assez récente et permet de mesurer tout le progrès réalisé entre la conception du «Monsieur muscle», de la gymnastique dite suédoise et des sports de haute compétition, et celle de l'activité épanouissant l'ensemble de la personnalité, conception influencée par les recherches pédagogiques modernes et les courants culturels plus alternatifs de la période des années '70. Mais le Livre blanc nous avertit que si nous n'y prenons garde, notre jeunesse entrera à reculons dans la société des loisirs.

Examinons à présent quelques aspects de cette problématique dans les différents milieux où il faut agir.

Au niveau du milieu familial, par exemple, comment sensibiliser un plus grand nombre de parents aux bienfaits des activités physiques et sportives pour leurs enfants et pour eux-mêmes et à la nécessité de les commencer tôt et de les poursuivre? Dans ce domaine également, il y a inégalité des chances en fonction du niveau socio-économique des familles et du sexe des enfants, les filles pratiquant moins de sports que les garçons.

C'est également auprès des familles qu'il faudra agir pour lutter contre les demandes abusives de dispense de la gymnastique et de la natation. A ce sujet, monsieur le Président, je vous ai entendu à la commission exploratoire et je sais donc que vous êtes très sensible à cet aspect des choses.

C'est l'action auprès des familles qui doit aussi viser à réduire les déséquilibres alimentaires et à favoriser l'usage raisonnable de la télévision. Pour raison de santé publique,

ne faudra-t-il pas un jour inventer le siège éjectable pour téléspectateurs avachis?

A propos de la sensibilisation de divers milieux familiaux, il serait certainement utile de demander l'avis de la commission mixte et de lui transmettre le Livre blanc dès son installation.

En ce qui concerne l'école, le problème principal se situe au niveau de la trop lente adaptation des rythmes scolaires. Mais nous sommes bien servis par les coïncidences: hier, la commission des rythmes scolaires a remis son rapport au Ministre compétent et bientôt démissionnaire. Pour ce que l'on en sait par des fuites désorganisées, plus d'un lecteur risque d'avaler sa montre en prenant connaissance de ce rapport. Il semble bien qu'il s'agisse de proposer une véritable révolution en temps réel, c'est-à-dire celui qui intègre les rythmes biologiques.

Les données reprises dans le Livre blanc indiquent déjà que l'heure quotidienne d'éducation physique et le mi-temps pédagogique préservent et améliorent rapidement la condition physique des élèves et que ces bienfaits se répercutent sur leur état de santé à l'âge adulte. De plus, ces modifications d'horaires n'altèrent en rien les résultats scolaires dans le domaine des connaissances. Au contraire, l'ambiance scolaire et le comportement social des élèves s'en trouvent améliorés.

Bien que ce ne soit pas de notre compétence directe, nous devons résolument faire pression pour activer la mise en œuvre de ces modifications des rythmes scolaires en y intégrant des activités physiques et sportives suffisantes. C'est une nécessité de santé et de pédagogie pour la réussite scolaire.

Au niveau des équipements scolaires, le potentiel d'infrastructures d'éducation physique est souvent sous-utilisé une grande partie de l'année. Ce n'est ni bénéfique ni rationnel Il faut chercher et favoriser des accords entre les pouvoirs organisateurs, les clubs, les associations de loisirs et d'animation et les autorités locales et régionales. C'est aux pouvoirs organisateurs et aux chefs d'établissements qu'appartient la décision.

A une question de M. Knoops posée au Conseil de la Communauté française, le Ministre Ylieff a répondu que les «conditions de mise à disposition de tiers de ces bâtiments sont fixées dans le cadre de l'autonomie de gestion des établissements d'enseignement de la Communauté. Il appartient donc aux chefs d'établissements et à ceux qui souhaitent utiliser les installations en totalité ou en partie, y compris les locaux sportifs, de conclure une convention sur les conditions d'occupation, notamment sur le plan de la contribution financière dans le cadre de la circulaire du 30 juin 1987».

Au niveau des loisirs et des clubs sportifs, j'insisterai sur le fait qu'il faut accentuer l'axe «sport pour tous et par tous» et sur le caractère ludique que doivent garder les activités de loisirs

Les problèmes de participation ne sont pas simples. J'ai déjà évoqué celui des dispenses en matière d'éducation physique et du manque de motivation et d'information de certains milieux familiaux. Il faut souligner aussi l'existence d'une inégalité dans la participation elle-même. Ainsi, une étude par enregistrement vidéo de séances de natation a montré que parmi les jeunes présents, ce sont les plus obèses qui participent le moins alors qu'ils en auraient le plus besoin.

Dans les budgets consacrés à la recherche, il faudrait prévoir de soutenir des études plus approfondies de ce problème de motivation et de participation.

Enfin, j'en viens au milieu urbain. Les problèmes posés par la sédentarité croissante de la population nous obligent à repenser la ville.

Si l'aménagement urbain, la politique des déplacements et du logement ne sont pas de la compétence de cette assemblée, la culture urbaine dont cet aménagement se doit d'être l'une des illustrations, peut bien, elle, honorer nos débats. Cette culture urbaine, pour préserver notre bien-être et en devenir une expression, se doit d'être une culture piétonne; j'allais dire: une culture qui «rentre par les pieds». Ce qui doit déterminer les distances, les perspectives, les proportions et les structures urbaines, c'est le temps et l'espace qui peuvent être parcourus à pied, le seul mode de déplacement urbain, avec le vélo, qui préserve et favorise la santé. Ce qui doit déterminer les mesures de sécurité dans la ville, c'est d'abord la sécurité des piétons. A cet égard, le Livre blanc rappelle le lourd tribut que les enfants piétons paient à ce contresens qu'est le non-respect de ces mesures de sécurité.

Enfin, nous devons veiller à ce que soit réalisées régulièrement des évaluations du phénomène de sédentarisation, de la diminution ou de l'augmentation du temps consacré aux activités physiques et sportives des jeunes, de la qualité de ces activités et des répercussions sur l'état de santé global. Ces missions devraient être confiées à un observatoire de la santé ou aux écoles de santé publique des facultés de médecine de la Région. L'avis du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé devrait être sollicité au sujet de ce Livre blanc et des conclusions à en tirer pour la Région.

En conclusion, Messieurs les Ministres, le cri d'alarme de ce Livre blanc doit être entendu et suivi d'effets, car le constat qu'il établit est grave. L'aggravation de la sédentarisation a et aura des répercussions négatives en termes de santé publique, alors que l'inverse est prouvé quand l'activité physique et sportive respecte les critères de temps et de qualtié.

Par ailleurs, il faut agir au niveau des différents milieux de vie — famille, école, clubs sportifs et de loisirs, ville — et solliciter rapidement l'avis et les suggestions de la Commission mixte et du Conseil consultatif dès leur installation.

Enfin, une évaluation régulière doit être faite pour savoir si l'évolution défavorable vers la sédentarisation et ses conséquences néfastes se poursuit ou si la balance de la santé se rééquilibre en faveur du mouvement. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le parti socialiste s'est, depuis son avènement sur la scène politique, inquiété et a eu la volonté d'améliorer la condition physique des jeunes. L'existence de ses puissantes fédérations sportives travaillistes qui regroupent des milliers de jeunes pratiquant principalement les disciplines de base que sont l'athlétisme, la gymnastique et la natation, en sont une preuve tangible.

Le sport doit être accessible à tous, dès le plus jeune âge, et le plus longtemps possible. Les pouvoirs organisateurs des réseaux d'enseignement, à tous les niveaux, doivent jouer un rôle important en la matière. Il en est de même des différentes fédérations sportives.

Notre Conseil doit promouvoir la démocratisation du sport à Bruxelles. L'aide des autres assemblées délibérantes de la Région de Bruxelles-Capitale doit nous être acquise; je pense ici à l'aménagement du territoire. Il ne faudrait plus permettre la suppression de terrains de sport à Bruxelles.

Nous devons aussi trouver un moyen de mettre partiellement un frein à ces pratiques que sont l'utilisation par les jeunes de la technologie électronique qui va de la télévision à l'ordinateur personnel accompagné de tous les jeux et gadgets qui-finalement débouchent sur un constat: ils rivent les jeunes chez eux dans un fauteuil et dans une position qui devrait être la leur dans cinquante ou soixante ans, au moment de leur retraite.

La promotion des disciplines sportives de base doit être notre préoccupation dominante, car elles sont le tremplin vers d'autres disciplines plus techniques, quitte, dans un premier temps, à nous attirer les foudres des autres fédérations.

M. Cornelissen, deuxième Vice-Président, remplace M. Moureaux à la présidence de l'Assemblée

Les jeunes doivent bouger, par tous les moyens, dans leur propre intérêt physique. Les trajets à pied et en vélo vers les écoles doivent également être encouragés.

Un pas important en faveur de la promotion du sport pour les jeunes a été fait par notre Assemblée à l'initiative du Parti socialiste.

Nous remercions encore une fois notre Collègue Jean Demannez pour son excellent règlement relatif à la subsidiation des clubs sportifs.

N'oublions pas notre autre Collègue Michel Lemaire qui a également participé à sa confection.

C'est dans ce sens que nous devons continuer à agir. Nous pensons plus spécialement à la formation de cadres sportifs pluridisciplinaires et à leur mise à la disposition des clubs sportifs de notre Région dans les meilleures conditions possibles. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, notre Assemblée avait déjà marqué l'importance qu'elle accordait au sport lors du vote le 22 mars dernier d'un projet de règlement sur le mode de subsidiation des clubs sportifs à Bruxelles.

J'avais, lors de ce vote, insisté sur la valeur du sport au niveau d'une certaine pédagogie de la démocratie. M. Galand a ajouté aujourd'hui la valeur du sport pour une certaine gestion de la santé publique. Je voudrais pourtant rappeler combien le sport peut, au-delà de sa valeur physique, également représenter une voie pour enseigner aux jeunes les valeurs démocratiques de notre société.

Effectivement, c'est par le sport qu'on apprend le respect de l'autre, la saine compétition sans l'écrasement de l'adversaire. Le sport est dynamisé par toute une série d'ASBL qui œuvrent chaque jour pour améliorer le travail sur le terrain. Dès lors, on pourrait se demander où l'intervention des pouvoirs publics s'avérerait la plus efficace. Elle me paraît être de deux ordres: financière d'une part, publicitaire de l'autre afin de rendre plus concret le respect des principes philosophiques que nous défendons ici, un accès plus démocratique des installations sportives et un meilleur respect de l'autre.

J'insisterai sur la présence de gens du quart monde dans les organisations sportives. Pour ces personnes, souvent exclues des différents réseaux sociaux, le sport est quelque chose de vague qui représente peu de chose dans leur vie quotidienne. Pour elles, une discussion sportive se limite à quelques commentaires autour d'un match de football vu, en partie, à la télévision.

Cependant, le sport pourrait être un lieu qui restructure leurs liens sociaux, qui leur permette une réadaptation au monde du travail. J'estime qu'à ce niveau-là, une coordination pourrait être mise en place.

Par ailleurs, M. Galand est également intervenu sur la valeur du sport dans l'école. J'attire votre attention sur le fait que notre Assemblée peut aussi intervenir dans le domaine parascolaire où, à mon avis, elle n'a pas encore exploré toutes ses possibilités.

Vient alors le problème budgétaire. Hélas, ce que notre Assemblée peut consacrer au sport est bien maigre!

Toutefois, en ce domaine-là aussi, notre rôle de coordination des différentes possibilités peut être très grand. En effet, en matière sportive, le mécénat est très important, entre autres celui de la Loterie nationale, qui pourrait être orienté vers nos objectifs. N'oublions pas notre autre casquette, le Conseil régional bruxellois. On a discuté mercredi de son investissement dans les infrastructures sportives. Néanmoins, d'autres filières sont possibles en rappelant la valeur du sport dans la réinsertion sociale au niveau des emplois notamment.

Ces différents exemples montrent qu'une vue globale du problème doit être appréhendée et que des concertations — M. Galand l'a évoqué au niveau des Conseils consultatifs — pourraient être mises en place afin qu'autour de nos différentes tendances philosophiques, nous puissions rencontrer des acteurs de terrain en matière de sport.

Outre les acteurs de poids, tel le COIB, il faut mentionner les personnes travaillant quotidiennement sur le terrain, dans les petits clubs sportifs, dans les quartiers. Mon groupe vous présentera d'ailleurs différentes suggestions en ce sens.

Pour terminer, je voudrais pointer une opération menée par la Communauté française, s'intitulant «Points bleus» et montrant l'importance de la natation dans la vie quotidienne. En effet, la natation est un sport particulièrement physique, un sport complet, favorisant non seulement un développement physique complet de l'individu, mais lui permettant aussi de dépasser ses peurs et ses craintes. De plus, aux yeux des parents, elle comporte une réelle valeur sécurisante. En ce domaine, la Région bruxelloise offre d'énormes possibilités qui devraient être coordonnées. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la publication de ce *Livre blanc* nous interpelle tous, et je remercie M. Galand de même que les autres intervenants d'avoir attiré notre attention sur certaines conclusions.

Je dois évidemment me limiter à ce qu'a fait, à ce que continuera à faire la Commission communautaire française. En ce qui concerne la politique sportive menée par la Commission française de la Culture et ensuite par la Commission communautaire française, depuis 20 ans, les points suivants sont à souligner:

En 1980, la Commission française de la Culture a chargé l'Université catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles de mener une expérience d'orientation sportive scolaire.

Les objectifs pédagogiques et scientifiques étaient principalement:

- 1. de déceler les possibilités et les lacunes physiologiques et psychomotrices des élèves, d'apprécier leurs caractéristiques psychologiques et leur vécu sociologique, afin de les orienter au mieux dans le domaine sportif, en concordance avec leur personnalité;
- 2. de réaliser cette expérience avec suffisamment de rigueur scientifique pour permettre l'application de ses résultats sur une large échelle.

Le travail fut mené durant trois années consécutives, à partir de groupes constitués dès la première année de l'investigation, selon l'âge de départ — environ 500 élèves de

2^e et 4^e primaire et 1^{re} secondaire, fréquentant des écoles de l'Agglomération bruxelloise, des trois réseaux d'enseignement.

M. Moureaux, Président, reprend la présidence de l'Assemblée

Les épreuves ont couvert les domaines:

physiologique et biométrique: taille, poids, 45 m sprint, tests des 12 minutes d'endurance, détente verticale;

psychomoteur: coordination bimanuelle, équilibre, organisation de l'espace...;

psychologique: sociabilité, intelligence, force du surmoi, contrôle de soi...;

sociologique: pratiques sportives de l'enfant et des parents, image des sports...

et ce, sous la forme d'épreuves individuelles et collectives, sur le terrain, en gymnase, en laboratoire et en classe.

De plus, les enseignants ont adapté le programme de leurs cours, certains en guise de préparation de leurs élèves aux épreuves, d'autres à la suite des premiers résultats de tests psychomoteurs et physiologiques de terrain.

Après trois années de fonctionnement, le programme d'investigation en orientation physique et sportive a, sur le plan pratique, permis une série de conclusions.

- 1. Aux établissements scolaires de prendre nettement conscience de l'importance d'une éducation physique et sportive et à traduire cette prise de conscience par la création ou l'amélioration des moyens matériels, opérationnels et pédagogiques, mis à la disposition des enseignants, et cela parfois même avant la fin de l'expérience: construction d'un gymnase sportif, création d'activités sportives parascolaires, élaboration d'un bulletin d'éducation physique...
- 2. Aux enseignants de mieux connaître les capacités physiques et sportives de leurs élèves et d'obtenir une évaluation du niveau moyen de la classe. Il ressort, par ailleurs, des discussions avec les professeurs que l'image issue de l'analyse des tests correspond généralement à l'image subjective qu'ils se font de l'élève.
- 3. Aux enseignants d'informer les enfants et leurs parents des résultats obtenus et de les orienter vers des activités à poursuivre, à modifier ou à entreprendre en dehors de l'école.

Sur le plan scientifique, les données recueillies dans le domaine physiologique ont permis d'évaluer correctement l'état physique de la population scolaire bruxelloise et de constituer une base de référence vis-à-vis d'autres groupes d'enfants belges et étrangers. Cette échelle d'évaluation montre clairement que nos enfants de 7 à 15 ans présentent les mêmes aptitudes physiques qu'à l'étranger. Malheureusement, le résultat du test d'endurance réalisé sur le terrain est loin de refléter ces possibilités.

Dans le domaine psychomoteur, les résultats montrent de grandes différences de niveau et d'évolution entre les sexes et entre les écoles. La présentation de ce test dès le début de l'enseignement primaire permettrait de déceler les faiblesses éventuelles des enfants et d'adapter l'enseignement et les activités parascolaires aux résultats du test. L'étude psychomotrice n'a pas montré de différence entre les enfants pratiquant un sport en dehors de l'école et les autres enfants.

Les tests sociologiques montrent que, dans la grande majorité des cas, comme le faisaient déjà ressortir quelques enquêtes similaires antérieures, la catégorie socio-professionnelle du père est le déterminant majeur de la pratique sportive des jeunes. Une deuxième constatation est que l'influence de la pratique sportive antérieure et/ou actuelle des parents favorise l'engagement sportif de l'élève.

Les tests psychologiques, quant à eux, montrent une différence entre l'évolution de la personnalité des filles et des garçons. Le milieu socio-culturel paraît intervenir dans certains traits. Par ailleurs, la comparaison des enfants pratiquant un sport extra-scolaire et les autres ne montre guère de différence significative dans les traits de personnalité.

Les résultats de cette expérience et les observations qu'elle nous a permis de recueillir ont amené la Commission française de la Culture à éditer une plaquette de recommandations à l'usage des pouvoirs publics, des professeurs et des parents.

Cette plaquette, qui a fait l'objet d'un colloque en octobre 1985, «Sportif... Grâce à l'école», a été transmise au Ministère de l'Education nationale, à l'époque.

Nous pouvons affirmer, par ailleurs, que la mise sur pied, dès 1985, des Jeux du printemps, patronnée tant par le COIB que par le Ministère de la Communauté française, ayant le Sport et la Jeunesse dans ses attributions, est issue directement des conclusions de l'expérience menée par la Commission française de la Culture et les deux universités que j'ai citées.

Lorsque la réunion structurée des échevins des sports s'est créée en 1985, la première huitaine du sport s'est fondée notamment sur l'ouverture et l'accessibilité accrue de plusieurs infrastructures sportives et de loisirs dans les 19 communes bruxelloises.

J'ajouterai que l'ensemble des actions de promotion de discipline sportive, comme la construction de deux nouveaux centres sportifs à Bruxelles, celui de la forêt de Soignes, auquel s'associe l'ULB, et celui de la Woluwe, auquel s'associe l'UCL, le rééquipement décidé cette année de plusieurs terrains de basket ouverts au public dans les quartiers populaires, le lancement d'un challenge d'athlétisme qui est suivi par des centaines, voire des milliers d'élèves de l'ensemble des 19 communes, sont des preuves de ce que la Commission communautaire française poursuit, avec des moyens budgétaires limités, son rôle d'aiguillon en matière d'amélioration de la condition physique chez les jeunes et de développement d'infrastructures sportives adéquates.

Je signale que la brochure «le Sport à Bruxelles», éditée depuis 1977, dont la dernière parution date de mars 1991, qui fait l'inventaire de tous les clubs sportifs bruxellois et de toutes les infrastructures sportives accessibles au public, est l'un des outils majeurs de la politique sportive de la Commission communautaire française.

Je remercie M. Duponcelle d'avoir rappelé que notre Assemblée avait voté un règlement sur la subsidiation des clubs sportifs. C'est un pas important que nous avons fait ensemble.

Je désire m'attarder quelques instants sur les conclusions de M. Galand.

Notre collègue a parlé des différentes problématiques, notamment dans la famille. Il est vrai que beaucoup de choses peuvent être accomplies. Cette année, nous avons décidé d'installer dans des plaines de communes diverses des panneaux de basket-ball. Il ne s'agit pas là d'une dépense importante, mais ce fut l'occasion de réunir des enfants qui, généralement, n'ont pas l'occasion de partir en vacances ou de pratiquer un sport durant cette période. L'élément familial est incontestablement important. Je me souviens d'une expérience réalisée à Saint-Josse-ten-Noode sur la plaine. L'information avait été donnée à toutes les familles, mais nous n'avons vu essentiellement que des petits garçons; les peties filles n'ont pas répondu à l'appel. Lorsqu'on vise l'intégration, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de séparation en fonction du sexe.

Nous avons mené d'autres expériences. Il est vrai que certains sports sont plus spécifiquement suivis par les uns que par les autres. Nous ne pouvons qu'encourager les familles à affilier les jeunes des deux sexes à des clubs qui ne demandent pas nécessairement de grosses dépenses. Le football par exemple, est un excellent sport d'équipe. Au niveau de l'amateurisme pur, nous essayons de pousser à la pratique de ce sport dans toutes les communes à partir de noyaux de quartier.

Je voudrais rappeler que la Commission française de la Culture également a subsidié des animations durant les vacances, dans certains quartiers qui avaient été ciblés, animations qui ont obtenu un réel succes.

M. Galand a aussi parlé d'autres problèmes et notamment des influences sur le milieu scolaire, ce qui n'est pas directement de notre compétence. Il a rappelé que nous nous occupions du pré-, du post- et du parascolaire. De nombreuses actions ont effectivement été menées, mais il faut reconnaître qu'elles n'ont pas encore été couronnées du succès que nous en attendions.

Certes, les cours de récréation des établissements scolaires, que ce soit en période de vacances ou durant l'année scolaire en dehors des heures de cours, pourraient être mieux utilisées. Je ne parle pas des infrastructures sportives existantes. En général, d'après mon expérience, elles sont déjà saturées. Il est extrêmement difficile en basket-ball, en volley-ball ou en tennis de table, d'obtenir davantage. On est arrivé à une occupation maximale.

Notons toutefois, les réticences des établissements scolaires. Les problèmes d'ouverture et de fermeture des portes, de surveillance, de concierges, sont parfois des obstacles. Il n'empêche que nous devrions pouvoir encourager, à défaut d'infrastructures sportives nouvelles, qui coûtent fort cher, ce mode de complément.

Je tiens à souligner — c'est une de nos fiertés — que nous avons à Bruxelles tout un réseau de bassins de natation qui sont gratuits pour les enfants, ou qui leur accordent un tarif de faveur, notre objectif étant qu'un enfant qui termine l'école primaire soit, sinon un excellent nageur, du moins un bon nageur. Nous encourageons les échevins à mener des actions ponctuelles de ce genre.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire à propos de ce *Livre blanc* qui nous interpelle tous. Depuis vingt ans, et sans attendre donc ce dernier, avec l'ex-CFC, maintenant la COCOF nous avons eu le souci de mener des actions dans ce domaine et nous continuerons à le faire. J'espère que, tous ensemble, nous parviendrons à sensibiliser davantage tous les milieux concernés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, membre du Collège.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé.

— Monsieur le Président, Chers Collègues, pour l'essentiel, je me réfère bien évidemment à la réponse qui vient d'être donnée au nom du Collège par le Ministre Désir. Je souhaite simplement ajouter quelques éléments de réflexion qui concernent plus particulièrement les matières relevant de mes compétences.

ne mas, poie a l'intervantion de mon Collègue Désir, en remerciant les intervenants, particulièrement M. Galand, et je partage comme lui l'idée que le manque chronique d'exercice physique et les mauvaises habitudes alimentaires touchent une bonne partie de la population, notamment les jeunes.

Il s'agit d'un problème important. Il ne peut être rencontré que dans une démarche globale, qui intègre des actions ponctuelles dans une stratégie à long terme. Notre Collège soutient plusieurs actions d'éducation à la santé déjà réalisées ou en cours.

Je prendrai comme exemple le tram de la santé.

A travers la campagne du tram de la santé, qui aborde cette année le thème de l'alimentation, et qui s'intitule «Déjeunez pour démarrer en forme», nous tenons à insister sur la nécessité d'accorder la priorité à la prévention et à l'éducation en matière de santé.

Une politique active de prévention et d'éducation doit viser avant tout à responsabiliser chaque individu pour lui permettre d'assumer le développement de ses potentialités physiques et mentales. Elle permet aussi, à moyen et long termes, d'envisager que les moyens financiers consacrés aux politiques curatives restent dans des limites acceptables.

Il s'agit aussi d'un facteur non négligeable pour éviter le développement d'une médecine à deux vitesses qui ne permettrait pas à tous d'avoir accès aux institutions et services de soins les plus performants.

J'ai déjà souligné qu'il est indispensable que les projets des associations s'intègrent dans une démarche globale. C'est pourquoi, à notre initiative, la Commission communautaire française a décidé de créer un Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

Il comprend notamment une section de l'éducation à la santé et de la prévention. Dès que cette section sera installée, je lui demanderai de faire des propositions à notre Collège pour arrêter une programmation pluriannuelle des actions qui seront menées à Bruxelles dans le cadre de la prévention et de l'éducation à la santé.

De plus, pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, un Observatoire de la santé sera installé au début de l'année 1992, en synergie avec les Conseils consultatifs de la santé et de l'aide aux personnes.

L'observatoire collaborera avec les professionnels et les responsables sanitaires et sociaux afin de proposer, de prévoir et d'évaluer des stratégies pour l'ensemble de la politique de santé, de la prévention à la dispensation des soins.

L'Observatoire de la santé permettra à long terme de mettre en évidence les caractéristiques socio-sanitaires de notre Région et de répondre au mieux aux besoins de la population, en tenant compte des dimensions quantitatives et qualitatives des besoins.

Je pense que la question de la condition physique des jeunes y fera l'objet d'une attention particulière.

Je me permets de vous annoncer qu'un protocole d'accord sera signé le 15 novembre prochain entre les Ministres de la Santé du Collège réuni et la Députation permanente de la province de Brabant.

Ce protocole organisera les modalités de fonctionnement et de collaboration de l'Observatoire de la santé.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je remercie les Ministres pour leurs réponses. Ils ont bien souligné l'importance des études au sujet de la psychomotricité, des enquêtes sociologiques et des différentes initiatives prises depuis longtemps, initiatives que nous ne contestons nullement et que nous appuyons bien souvent.

Pourtant les résultats — le Livre blanc le confirme — restent insuffisants. Nous ne savons pas pourquoi. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté.

A propos de l'Observatoire de la santé, je suis heureux que M. le Ministre ait reconnu la nécessité de renforcer les études

et les évaluations puisque tout ce qui a été fait n'a pourtant pas inversé la tendance à l'aggravation de la sédentarisation. Nous devrons donc tenir à l'œil ces indicateurs de santé publique et les évaluer régulièrement.

M. le Président. — L'incident est clos.

Conformément au règlement, nous allons passer aux questions d'actualité qui doivent être traitées avant les votes.

QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Deux questions d'actualité concernent le même objet, Infor-Jeunes, et sont adressées à M. le Ministre Désir.

Je vous propose d'entendre successivement ces deux questions afin que M. le Ministre Désir puisse y répondre dans une seule intervention.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. DESIR, MINISTRE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE LA CULTURE ET DE L'AIDE AUX PER-SONNES CONCERNANT INFOR-JEUNES

M. le Président. — La parole est à Mme Huytbroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Ministre, nous étions plusieurs membres de cette Assemblée à vous interpeller sur l'avenir des centres Infor-Jeunes dans notre Région, lors de la session du mois de juillet.

Une véritable demande existait au niveau de ces centres qui avaient lancé un cri d'alarme. Je vous avais alors demandé quelle serait votre réaction et, surtout, si vous comptiez prendre des contacts avec la Communauté française dont dépendent ces centres Infor-Jeunes. Vous m'aviez répondu que vous attendiez les résultats d'une enquête réalisée sur Bruxelles par Infor-Jeunes.

Cette enquête est aujourd'hui terminée. Les différents Infor-jeunes ont imaginé des alternatives et vous font des propositions. Avez-vous pris contact avec la Communauté française? Allons-nous pouvoir répondre de façon urgente aux Infor-Jeunes qui sont sur le point de devoir fermer?

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MAINGAIN A M. DESIR, MINISTRE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE LA CULTURE ET DE L'AIDE AUX PER-SONNES CONCERNANT INFOR-JEUNES

M. le Président. — La parole est à M. Maingain pour poser sa question.

M. Maingain. — Monsieur le Ministre, ma question est complémentaire à celle de Mme Huytebroeck. Tout un chacun connaît bien aujourd'hui les données du problème dans ce dossier des Infor-Jeunes.

L'effort financier que pourrait apporter la Commission communautaire française ne pourrait être que limité. L'essentiel des moyens devrait venir de la Communauté française qui, elle aussi, est confrontée à des problèmes financiers. Ne peut-on cependant envisager, dans un délai très rapproché, qu'une

des missions d'Infor-Jeunes visant à l'informatisation de ses services, de ses fichiers et de ses banques de données, soit menée sur la base d'un financement de la Commission communautaire française? Cela permettrait une certaine coordination des activités entre les trois points d'Infor-Jeunes de Bruxelles, qui pourraient ainsi se dégager quelque peu de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, des contacts ont effectivement été pris par mes services avec le cabinet compétent de la Communauté française. Il en ressort, comme cela vient d'être souligné partiellement, que la Communauté française ne va pas privilégier les centres Infor-Jeunes de Bruxelles par rapport aux autres centres visés par le même arrêté royal du 22 octobre 1971, concernant la subvention des maisons de jeunes et associations assimilées.

Dès lors, la demande formulée par les Infor-Jeunes de porter la subvention de 75 à 100 p.c. pour le premier permanent, ne me semble pas avoir une chance d'aboutir aujourd'hui.

Par contre, la Communauté française est prête à accorder son soutien à un centre bruxellois de traitement de l'Information pour jeunes, à condition qu'un autre pouvoir public intervienne.

Notre Commission communautaire française pourrait être cette autre institution publique.

Comme vous le savez, le budget de la CCF consacré aux centres d'information est relativement limité. C'est pourquoi j'ai envisagé, dans le cadre des prochaines modifications budgétaires, de proposer un budget pour la coordination du traitement de l'information pour jeunes sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Il va de soi que les centres locaux resteront les lieux privilégiés où l'information sera fournie. J'ajoute que nous avons fait des propositions précises et nous attendons une réponse qui devrait nous parvenir ces jours-ci.

M. le Président. - L'incident est clos.

VOTES NOMINATIFS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition et les projets de règlement dont l'examen est terminé.

Je vous suggère de procéder à deux votes, le premier portant sur la proposition de règlement relative à la subsidiation des mouvements volontaires de jeunesse et le second sur les deux projets de règlements relatifs à l'acquisition de mobilier.

L'Assemblée est-elle d'accord? (Assentiment.)

PROPOSITION DE REGLEMENT RELATIVE A LA SUB-SIDIATION DES MOUVEMENTS VOLONTAIRES DE JEUNESSE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

38 membres ont pris part au vote.

28 ont voté oui.

3 ont voté non.

7 se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de règlement est adoptée.

Ont voté oui:

MM. Beauthier, Cornelissen, De Coster, Demannez, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. Cools, de Looz-Corswarem et Mme Stengers.

Se sont abstenus:

MM. Adriaens, De Bie, de Marcken de Merken, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

La parole est à M. de Marcken de Merken pour une justification d'abstention.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Hasquin.

PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE BUDGET EXTRAORDINAIRE 1991, A L'ACHAT DE MATE-RIEL — DOC. 4-V G (1990-1991) N° 1

PROJET DE REGLEMENT PORTANT ENGAGEMENT DES CREDITS DESTINES, DANS LE CADRE DU BUDGET 1991, A L'ACQUISITION DE MOBILIER — DOC. 4-V F (1990-1991) № 1

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des deux projets de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

38 membres ont pris part au vote.

36 ont voté oui.

1 a voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, les deux projets de règlement sont adoptés.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Cools, Cornelissen, De Bie, De Coster, Demannez, Dereppe, Désir, Mme de T'Serclaes, M. Duponcelle, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Mmes Stengers, Van Tichelen et Willame.

A voté non:

M. de Looz-Corswarem.

S'est abstenu:

M. de Marcken de Merken.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales

QUESTION DE MME M. PAYFA AU MINISTRE THYS CONCERNANT LA GRATUITE DU VACCIN RRO EN REGION BRUXELLOISE

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, à la demande de M. Thys cette question a été reportée à ce jour. Elle a, en effet, été déposée le 2 mai. Je suis néanmoins persuadée qu'elle demeure d'actualité.

Pour la quatrième fois, au sein de cette Assemblée, je désire aborder ce que je me permets d'appeler le «feuilleton» RRO.

Pour rappel, il s'agit du vaccin trivalent rougeole, rubéole et oreillons dont la distribution gratuite à tous les francophones de la Communauté pose problème.

En commission, le Ministre Thys m'a rassurée partiellement en m'annonçant que la Communauté française assurerait provisoirement le financement du vaccin pour les enfants francophones de la Région Bruxelloise.

Vous le savez, j'ai, à plusieurs reprises, dénoncé l'injustice faite aux enfants bruxellois francophones en cette matière.

Depuis son origine, je suis ce dossier de très près.

Je sais donc que des négociations ont eu lieu au début de cette année avec le Ministre national des Affaires sociales, M. Busquin. Ces négociations portent sur la quote-part à charge de l'INAMI dans le coût du vaccin. Le chiffre le plus couramment cité était celui de 75 p.c.

Dès lors, je souhaiterais connaître, Monsieur le Ministre, l'état d'avancement de vos démarches auprès de M. Busquin, Ministre des Affaires sociales, et obtenir de votre part, de manière ferme et cette fois définitive, la garantie de la gratuité à 100 p.c. du vaccin RRO pour les enfants francophones bruxellois.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre membre du Collège.

M. Thys, Ministre membre du Collège, chargé de la Santé.

— Monsieur le Président, l'obstination de Mme Payfa et la mienne sont communes, tant en ce qui concerne le RRO que le RER. Ce sont néanmoins deux choses totalement différentes. J'ajoute que l'obstination d'une Collègue aussi pugnace et agréable que Mme Payfa constitue pour moi une source de satisfaction ministérielle!

J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer à plusieurs reprises devant votre Assemblée au sujet de la distribution gratuite du RRO à Bruxelles.

Il est exact qu'à ce jour, une solution définitive n'est pas encore intervenue au niveau de l'INAMI et je le regrette. Il est notamment question d'une intervention financière de 75 p.c. dans le coût des différents vaccins distribués par les Communautés.

Comme notre Collègue Mme Payfa le souligne dans sa question, des négociations sont en cours avec le Ministre National des Affaires Sociales, M. Busquin. C'est à ce dernier qu'il revient de prendre une décision. Comme vous, madame, je déplore qu'il n'ait pas encore pris cette décision. Dans le cadre des affaires actuellement dites «prudentes», je me montrerai néanmoins aussi pugnace que vous pour tenter d'obtenir une décision.

Vous comprendrez qu'il m'est difficile de m'engager à la place du Ministre national, pour un choix qui relève de ses responsabilités!

Cependant, je tiens à vous confirmer que le souci primordial du Collège est de permetre que le vaccin RRO soit distribué gratuitement au bénéfice de tous les enfants bruxellois. A cet égard, un compromis, dont vous connaissez la teneur, a été trouvé avec la Communauté française dans l'attente d'une solution définitive.

En résumé, la solution est provisoire mais elle tient la route; elle permet la gratuité du vaccin. Elle devrait faire l'objet d'une décision au niveau national. J'espère que celle-ci interviendra encore sous l'égide de ce gouvernement.

Dans la négative, nous continuerons, Mme Payfa et moimême, ainsi que d'autres Collègues de cette Assemblée dont vous-même, Monsieur le Président, à nous battre là où nous devons le faire pour que les choses en soient ainsi.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION DE MME M. WILLAME AU MINISTRE DESIR CONCERNANT L'EXPOSITION «TOUT HERGE»

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour poser sa question.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 21 juin dernier, en question d'actualité, j'ai demandé au Ministre de la Culture de la Région bruxelloise s'il avait pris des dispositions pour que l'exposition «Tout Hergé» qui se déroulait alors à Welkenraedt ait lieu également à Bruxelles puisqu'il semblait qu'elle était déjà sollicitée à Paris, Lyon, Séville et même au Japon!

Le Ministre m'avait répondu qu'il retenait ma suggestion et que l'opération était «envisageable». Il est inutile de rappeler que Bruxelles avec la rue du Lombard et ses merveilleuses éditions faisant paraître le Journal Tintin et les premiers albums est un peu la patrie d'Hergé même s'il a vécu longtemps dans le Brabant wallon.

A Welkenraedt, l'exposition a reçu la visite de plus de 250 000 visiteurs en trois mois dont plus de 35 p.c. de visiteurs étrangers. Cette exposition très vaste s'étendait sur 2 à 3000 mètres carrés, les explications s'y donnaient en trois langues. L'ASBL qui gérait cette exposition a dressé tout un cahier de charges permettant à celle-ci de voyager et pour tel ou tel montant suivant la distance. Je sais que des attachés de votre Cabinet, Monsieur le Ministre, se sont rendus à cette exposition début juillet, ce qui est déjà bon signe.

M. le Ministre pourrait-il me communiquer les résultats des démarches déjà effectuées en vue de trouver un lieu d'accueil bruxellois pour cette exposition? Sur un plan plus global et compte tenu notamment du succès de cette exposition, ne pourrait-on envisager, avec l'aide financière du secteur privé son installation définitive dans la réelle patrie de Tintin? (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, quoique la question de Mme Willame soit parfaitement pertinente, je m'étonne qu'une autre exposition conceptuelle consacrée à la bande dessinée, le Musée des Ombres, n'ait recueilli que peu d'écho et de promoteurs dans l'Assemblée.

Cette extraordinaire exposition se déroulait à la salle Albert I^{er} au Palais des Congrès dans le cadre de la Foire du Livre 1991. Elle avait été conçue par deux de nos jeunes créateurs eux aussi internationalement célèbres: François Schuiten et Didier Peeters.

Cette exposition mêlant imaginaire, dias, films, approche didactique et réflexion sur la création est demeurée six mois à Angoulème, trois mois à Sienne, a connu un accueil fervent mais limité à Bruxelles et sera présentée à Paris et à Montréal.

Pour en venir directement à l'objet de votre question, je vous confirme que mes collaborateurs se sont rendus à Welkenraedt; leurs commentaires m'inspirent les réflexions suivantes:

Comme telle, l'exposition demande plusieurs heures de visite, dont certains aspects sont intéressants, et d'autres plus, voire trop, anecdotiques.

L'espace est vaste — plus ou moins 3 000 m² — et l'exposition ne peut se passer, pour les enfants, de la salle de cinéma. Il semble donc difficile de trouver un espace approprié à Bruxelles qui serait de plus, notre superbe Musée de la Bande Dessinée. N'est-il pas un témoignage important du dynamisme de nos régions dans ce domaine? De nouveaux espaces sont d'ailleurs en voie d'aménagement...

Je me réjouis cependant du succès de l'exposition Tout Hergé. Sa diffusion internationale est un plus pour la Communauté française. Mais faut-il pour autant récupérer son succés en l'installant définitivement à Bruxelles alors que nos espaces socio-culturels de base, c'est-à-dire permettant à la création et à l'acte éducatif de se développer sont restreints et font l'objet de sollicitations hebdomadaires?

A ce propos, Madame Willame, je vous signale qu'aucune demande officielle d'installation à Bruxelles de la part des organisateurs ne nous est parvenue, probablement parce que les perspectives de voyage de Tintin, Milou et consorts sont encore abondantes. Il me semble donc qu'il n'y a pas urgence.

A cause des déclarations indécentes faites par un tintinophile acharné, associé étroitement à l'organisation de cette exposition, personnage pour lequel j'avais jusqu'ici beaucoup d'estime, je me dois d'ajouter aujourd'hui que si l'exposition des œuvres d'Hergé devait avoir pour principal effet, non seulement de renforcer la popularité de ce fantaisiste, mais encore de cautionner ses prises de position révisionnistes, je ne pourrais que retirer tout aval personnel à ce genre d'exhibition. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour une courte réplique.

Mme Willame. — Monsieur le Président, je veux simplement faire remarquer à M. le Ministre qu'il a débordé le sujet de ma question orale.

M. le Président. — Madame Willame, je n'ai pas le sentiment que le Ministre soit sorti du sujet de la question orale.

De toute manière, c'est au Président à apprécier cet aspect des choses.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — A moi également.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de la séance publique est épuisé. Avant de lever la séance, je vous rappelle que nous allons remettre, dans la salle voisine, le prix que le bureau de l'Assemblée et le jury qu'il a désigné, ont attribué au Jeune Théâtre. Nous procéderons ensemble, avec votre concours — et nous vous souhaitons très nombreux —, la presse et nos collaborateurs, à cette remise de prix.

La séance est levée.

La séance est levée à 12 heures.

(Prochaine séance publique sur convocation ultérieure.)

Ont participé aux travaux de la Commission de la Culture les 24 septembre et 3 octobre 1991:

M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hermans, Leduc, De Coster (remplace Mme Jacobs), Mme Dereppe, MM. Maingain (remplace Mme Dupuis), Harmel, Mmes Willame, Huytebroeck, MM. Paternoster (supplée Mme Jacobs), Cools (supplée Mme Stengers), Van Eyll (supplée Mme Govers), Drouart (supplée M. Duponcelle).

Excusée: Mme Lemesre.

Ont participé aux travaux de la Commission réunie du Budget le 17 octobre 1991:

MM. De Coster, Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Hermans, Moureaux, Parmentier, Rens, Mme Dereppe, M. Maingain, Mme Payfa (remplace Mme Dupuis), M. Clerfayt (remplace Mme Govers), Mme de T'Serclaes, MM. Harmel, Huygens (supplée Mme Jacobs), Paternoster (supplée M. Leduc), de Marcken de Merken (supplée M. Beauthier et remplace Mme Willame).

Excusés: MM. Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck et Stengers.

Membres présents à la séance:

MM. Adriaens, Beauthier, Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Nagy, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Mme Stengers, M. Thys, Mmes Van Tichelen, Willame.



